

L'hybristophilie sous le prisme carcéral : attentes, perceptions et vécu des détenus ayant entamé une relation amoureuse en prison avec une partenaire hors les murs

Travail de fin d'études présenté en vue de l'obtention du grade de Master en criminologie (à finalité spécialisée)

Margot PARMENTIER

Année académique 2021 – 2022

Recherche menée sous la direction de :

Monsieur Vincent SERON, Promoteur

REMERCIEMENTS

Aux participants de cette étude, qui ont accepté de partager avec moi une part de leur histoire. Sans eux, ce travail n'aurait pas pu exister. Chaque entretien fut d'une grande richesse à mes yeux.

A la direction des établissements pénitentiaires d'Andenne, de Marche-en-Famenne et de Saint-Hubert, pour m'avoir permis de mettre en place cette recherche en leur sein et pour leur collaboration.

A Monsieur Vincent SERON, promoteur de ce travail, pour ses nombreux conseils qui m'ont été précieux, sa disponibilité, son écoute, son soutien mais aussi sa profonde gentillesse et son humour à toute épreuve. Pour la confiance qu'il a eue en moi, alors que je doutais constamment.

A ma maman, mon héros, qui m'a permis de me tromper dans mon premier choix d'études, qui m'a encouragée à suivre ma voie et à avancer sans me retourner, mais surtout qui m'a offert les études dont j'osais à peine rêver. A cette femme et mère courageuse, qui m'a montré l'exemple de persévérance depuis mon plus jeune âge.

A Aria, Sarah et Jonathan, mes sœurs et mon frère, qui, chacun à leur façon, ont été présents pour moi et m'ont soutenue durant ces années qui n'ont pas toujours été faciles.

A Mylène, une de mes plus précieuses amies, qui m'a transmis du courage à de multiples reprises et qui a apaisé nombreuses de mes angoisses. Chaque cap franchi dans ce Master a pu l'être en grande partie grâce à la personne unique qu'elle est.

A Purdey, Victoria, Elise, Camille, Maureen, Romane, Maud et Aline, ces véritables amies aux côtés desquelles je grandis depuis de (très) nombreuses années maintenant, pour leur présence et leur soutien sans faille malgré mes nombreuses insécurités. Chaque jour, je mesure la chance que j'ai d'être aussi merveilleusement bien entourée.

A Mesdames Diane DE MARNEFFE et Sophie LOUWETTE, ainsi qu'à Monsieur Etienne STRUYS, trois professeurs de bachelier qui ont eu foi en moi et qui ont marqué mon parcours scolaire.

A Virginie de la maison de repos & de soins Churchill ainsi qu'à son équipe, Véronique de l'ASBL Accueil et Vie, l'équipe d'Espace P Liège et la direction de l'établissement pénitentiaire de Marche-en-Famenne, qui ont tous contribué à mon développement sur le plan professionnel comme personnel. Aujourd'hui encore, je suis reconnaissante d'avoir pu croiser leur route et je garde un souvenir impérissable des stages passés à leurs côtés.

A toutes ces personnes, je présente mes plus sincères remerciements et toute ma gratitude.

ABSTRACT

Cette recherche a pour objectif de comprendre et de décrire l'expérience singulière de détenus ayant entamé une relation amoureuse avec une femme non privée de liberté alors qu'ils faisaient déjà l'objet d'une incarcération au sein d'une des prisons francophones de Belgique; soit leurs attentes, leurs perceptions et leur vécu. Dans un design exploratoire et qualitatif, 11 condamnés ont été interrogés au sein des établissements pénitentiaires d'Andenne et de Marche-en-Famenne au travers d'entretiens semi-structurés. Ces entrevues ont été réalisées sur base d'un guide d'entretien comprenant 3 thèmes : la création du lien, l'investissement de la relation, et les perceptions/le vécu. Si nos résultats démontrent que seule une minorité de détenus s'est engagée dans ce type de relation en ayant des attentes particulières, force est de constater que les perceptions et le vécu de ces derniers quant à la relation se croisent sur différents aspects : peu de considération pour le regard d'autrui, influence sur le temps carcéral et le vécu de la détention, frustration sexuelle ou encore manque de contacts vécu difficilement et fréquence de ceux-ci jugée insuffisante. Néanmoins, dans une dynamique de création du lien depuis les murs, il ressort de manière intéressante que la distance due à l'incarcération n'a pas d'impact sur la relation selon une majorité de répondants; notamment parce qu'ils étaient déjà condamnés lorsqu'ils ont rencontré leur partenaire et que le couple savait donc, dès le départ, que les contacts seraient limités.

Mots-clés : hybristophilie – relation amoureuse – prison – détenu – attentes – perceptions – vécu

The objective of this research is to understand and describe the singular experience of inmates who have entered into a romantic relationship with a woman not deprived of her liberty while they were already incarcerated in one of Belgium's French-speaking prisons; that is, their expectations, perceptions and experiences. In an exploratory and qualitative design, 11 convicts were interviewed in the prisons of Andenne and Marche-en-Famenne through semi-structured interviews. These interviews were carried out on the basis of an interview guide comprising three themes : the creation of a connection, the investment in the relationship, and perceptions/experiences. Although our results show that only a minority of the detainees have engaged in this type of relationship with specific expectations, it is clear that the perceptions and experiences of these detainees with regard to the relationship intersect on different aspects : little consideration for the gaze of others, influence on prison time and the experience of detention, sexual frustration or lack of contact experienced with difficulty and frequency of contact deemed insufficient. Nevertheless, in a dynamic of creation of the connection from inside the walls, it appears in an interesting way that the distance due to the incarceration does not have an impact on the relationship according to a majority of respondents; in particular because they were already convicted when they met their partner and that the couple knew, from the beginning, that contacts would be limited.

Keywords : hybristophilia – romantic relationship – prison – inmate – expectations – perceptions – experiences

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION THÉORIQUE	1
<i>L'ENCLITOPHILIE À L'ORIGINE DE L'HYBRISTOPHILIE</i>	1
<i>DEUX DÉRIVÉS : L'HYBRISTOPHILIE PASSIVE ET L'HYBRISTOPHILIE AGRESSIVE</i>	3
<i>LE SYNDROME DE STOCKHOLM, LE SYNDROME DE BONNIE & CLYDE OU ENCORE L'EFFET FLORENCE NIGHTINGALE : DES PHÉNOMÈNES À NE PAS ENTREMÊLER</i>	3
<i>DES RELATIONS PRENANT NAISSANCE DEPUIS L'ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE</i>	4
<i>UN PHÉNOMÈNE PLUS SPÉCIFIQUE AUX FEMMES</i>	4
<i>DE LA PERCEPTION DE L'UN À LA PERCEPTION DE L'AUTRE</i>	5
<i>OBJECTIF DE RECHERCHE</i>	7
MÉTHODOLOGIE	7
<i>TYPE DE RECHERCHE</i>	7
<i>ÉCHANTILLON ET STRATÉGIE D'ÉCHANTILLONNAGE</i>	8
<i>PROCÉDURE</i>	10
<i>Outil de récolte</i>	10
<i>Pré-test</i>	11
<i>CONSIDÉRATIONS ET PRÉCAUTIONS ÉTHIQUES</i>	11
<i>STRATÉGIE D'ANALYSE</i>	11
RÉSULTATS	12
<i>CARACTÉRISTIQUES PERSONNELLES DES PARTICIPANTS : BRÈVE PRÉSENTATION</i>	12
<i>CRÉATION DU LIEN</i>	12
<i>Premier contact</i>	12
<i>Motivation à s'engager dans la relation</i>	13
<i>Discussion sur les faits commis</i>	14
<i>Inquiétudes vis-à-vis de la partenaire</i>	14
<i>INVESTISSEMENT DE LA RELATION</i>	15
<i>Moyens de communication utilisés et préférences</i>	15
<i>Fréquence des contacts et ressentis</i>	16
<i>Permissions de sorties et congés pénitentiaires</i>	17
<i>PERCEPTIONS ET VÉCU</i>	17
<i>Vision de la famille/des amis et impact</i>	17
<i>Vision des codétenus et impact</i>	18
<i>Vision des assistants de surveillance pénitentiaire et impact</i>	18
<i>Vision de l'entourage de la partenaire et impact</i>	18
<i>Positionnement quant aux éventuels enfants de la partenaire</i>	19
<i>Perception de la relation en termes de stabilité et de soutien</i>	19
<i>Vécu de la distance</i>	20
<i>Confiance envers la partenaire</i>	21
<i>Influence de la relation sur l'incarcération</i>	21
<i>Influence de la relation sur la vision de l'avenir</i>	22
<i>Perception des aspects négatifs et positifs de ce type de relation</i>	23
<i>Issue de la relation</i>	23
DISCUSSION	23
<i>COMPRÉHENSION DES RÉSULTATS</i>	23
<i>Le point de départ de la relation</i>	24
<i>La question des attentes et de l'instrumentalisation</i>	24
<i>Le regard d'autrui</i>	24
<i>La perception et le vécu de la relation depuis les murs</i>	25
<i>Le quotidien carcéral</i>	26
<i>La conception de l'avenir</i>	27
<i>Quel dénouement pour ce type de relation ?</i>	27
<i>FORCES ET LIMITES DE L'ÉTUDE</i>	27
<i>IMPLICATIONS FUTURES</i>	29
CONCLUSION	29

BIBLIOGRAPHIE	31
ANNEXES	35
<i>ANNEXE N°1 – MAIL À L’ATTENTION DE LA DIRECTION DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES</i>	35
<i>ANNEXE N°2 – AUTORISATION ADMINISTRATIVE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES</i>	36
<i>ANNEXE N°3 – LETTRE D’INFORMATION À L’ATTENTION DES DÉTENUS (ANDENNE)</i>	37
<i>ANNEXE N°4 – LETTRE D’INFORMATION À L’ATTENTION DES DÉTENUS (MARCHE-EN-FAMENNE)</i>	38
<i>ANNEXE N°5 – LETTRE D’INFORMATION À L’ATTENTION DES DÉTENUS (SAINT-HUBERT)</i>	39
<i>ANNEXE N°6 – GUIDE D’ENTRETIEN</i>	40
<i>ANNEXE N°7 – FORMULAIRE DE CONSENTEMENT LIBRE ET ÉCLAIRÉ</i>	44

INTRODUCTION THÉORIQUE

L'hybristophilie – ou les relations amoureuses prenant naissance depuis la prison entre détenus et femmes non-incarcérées – est un phénomène qui semble être en expansion¹ dans nos sociétés contemporaines. En Belgique, et plus précisément en Wallonie, quelques situations exposées au grand jour ont notamment été médiatisées. Ce fut par exemple le cas d'une directrice de prison suspectée de relations intimes avec un détenu (La Libre, 2013), d'une Nivelloise s'étant mariée à un condamné à perpétuité (RTL info, 2016), ou encore d'une autre femme belge tombée amoureuse d'un condamné à mort américain (Téléobs, 2013). Soulignons également qu'entre 2004 et 2014, plus de 180 détenus ont pu se marier au sein des prisons francophones du pays (Sudinfo, 2015). Ces quelques situations, parmi bien d'autres qui ne sont jamais dévoilées publiquement, témoignent d'un comportement considéré comme déviant². La médiatisation et les commentaires – souvent virulents³ – en découlant pourraient d'ailleurs s'apparenter à une certaine forme de réaction sociale⁴, expliquant en partie que ce comportement soit perçu comme socialement inadapté.

Ce sujet relativement tabou, pour lequel nous constatons par conséquent un manque de littérature, a tout de même attiré l'attention de certains chercheurs. Néanmoins, les recherches existantes semblent se concentrer sur les femmes, faisant fi de la perception et des attentes des détenus quant à ces relations amoureuses trouvant leur source dans le contexte particulier qu'est l'incarcération. A ce jour, nous savons donc peu de choses sur la manière dont les détenus vivent ce type de relation et sur les difficultés qui pourraient en découler. Nous pouvons constater que la littérature s'est certes intéressée à leur point de vue quant au maintien des relations extérieures (amicales, familiales, amoureuses, ...) depuis la prison, c'est-à-dire au maintien du lien, mais aucun regard n'a été porté sur la création du lien (en ce compris intime et amoureux). Raisons pour lesquelles, par le biais de cette introduction théorique, nous allons dans un premier temps analyser la posture de la femme; l'une des protagonistes de cette relation duale. C'est alors la description de ce profil féminin qui va nous permettre de nourrir notre réflexion et notre questionnement sur la manière dont les détenus se positionnent par rapport à ce phénomène.

L'enclitophilie à l'origine de l'hybristophilie

Edmond Locard (1877-1966), célèbre fondateur français du premier laboratoire de police scientifique au monde en 1910, est l'un des premiers auteurs à s'intéresser à ce phénomène qu'il va tout d'abord nommer 'enclitophilie'. Ce terme d'origine grecque, qui signifie 'aimer le blâmable', est aujourd'hui largement remplacé par le terme 'hybristophilie', qui signifie quant à lui 'aimer ce qui commet un

¹ Le phénomène est cependant difficilement quantifiable car non officiellement répertorié par l'Administration pénitentiaire.

² Un individu qui respecte la norme, et qui est perçu comme tel par les autres, aura ce que l'on appelle un comportement conforme. A l'inverse, un individu qui transgresse la norme, et qui est perçu ainsi par les autres, aura ce que l'on appelle un comportement pleinement déviant (Becker et al., 2020).

³ Au vu du nombre de réactions générées par un des articles de presse cité précédemment et l'incapacité de contrôler tous les propos, la possibilité d'écrire des commentaires a dû être bloquée par les modérateurs (La Libre, 2013).

⁴ « Tous les groupes sociaux instituent des normes et s'efforcent de les faire appliquer, au moins à certains moments et dans certaines circonstances. Les normes sociales définissent des situations et les modes de comportement appropriés à celles-ci : certaines actions sont prescrites (ce qui est « bien »), d'autres sont interdites (ce qui est « mal »). Quand un individu est supposé avoir transgressé une norme en vigueur, il peut se faire qu'il soit perçu comme un type particulier d'individu, auquel on ne peut faire confiance pour vivre selon les normes sur lesquelles s'accorde le groupe. Cet individu est considéré comme étranger au groupe [outsider] » (Becker et al., 1985, p.25).

outrage contre autrui' (Bénézech, 2016; Bensimon, 2016; Gayford, 1997). C'est donc en 1938 que Locard publie un article intitulé *Les amoureux des criminelles (l'enclitophilie)* dans la *Revue Internationale de Criminalistique*; article qui sera par la suite reproduit plusieurs fois dans d'autres de ses ouvrages tels que dans le Tome VII du *Traité de criminalistique* (1940) ou encore dans *La défense sociale* (1951) (Bénézech, 2016). Locard nomme alors différents érogènes, qui seraient source de cet amour qu'il dit anormal⁵ : la notoriété du criminel en raison du fait commis, la charité ou encore la recherche et l'idée d'un péril. En 1939, le Docteur Yvon Samuel (1915-2006) suit les pas de Locard en consacrant un livre à ce sujet, lui aussi intitulé *Les amoureux des criminelles (l'enclitophilie)*.

Plus tard, l'hybristophilie sera considérée comme une paraphilie⁶ pouvant être incluse dans les *autres troubles de la préférence sexuelle* de la *Classification internationale des maladies (CIM)* – établie par l'*Organisation Mondiale de la Santé (OMS)*; mais aussi parmi les *paraphilies non spécifiées* du *Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux (DSM)* – publié par l'*Association américaine de psychiatrie* (Gayford, 1997). Pour être un peu plus précis, Gayford (1997, p.303 : traduction libre) nous dit que « *de par leur nature même, les troubles de la préférence sexuelle (CIM-10) ou les paraphilies (DSM-IV) sont des comportements sexuels bizarres, aux manifestations diverses et à l'orientation sexuelle compliquée. [...] Les paraphilies peuvent être divisées entre celles qui sont légales et celles qui ne le sont pas.* » Prenons comme exemple la pédophilie, qui est une paraphilie illégale; alors que le sadomasochisme est considéré comme une paraphilie qui, elle, est tout à fait légale si elle est pratiquée entre deux adultes consentants.

Les définitions de l'hybristophilie que l'on peut retrouver dans la littérature sont diverses. Gayford (1997, p.312 : traduction libre) nous dit qu'il s'agit d'une « *attirance sexuelle pour une personne qui a commis un crime scandaleux.* » En 2006, Vitello (cité par Pettigrew, 2019, p.419 : traduction libre) décrit à son tour l'hybristophilie « *[...] comme étant de nature prédatrice où l'excitation sexuelle et l'atteinte de l'orgasme dépendent du fait d'être le partenaire d'une personne qui a commis des délits violents tels que le viol et le meurtre.* » En 2009, Aggrawal (cité par Pettigrew, 2019, p.419 : traduction libre) va également dans ce sens en la décrivant comme « *une excitation sexuelle due au fait de savoir que son partenaire a commis un acte de violence.* » La nuance de ces deux dernières définitions – par rapport à la première – réside dans le fait qu'il s'agirait ici d'être attiré par une personne parce qu'elle est criminelle, et non pas en dépit du fait qu'elle soit criminelle.

Bénézech (2016, p.511), quant à lui, ajoute une dimension psychologique et nous dit que « *l'hybristophilie est considérée maintenant comme une conduite paraphilique dans laquelle un individu est sexuellement attiré par un autre sous main de justice par suite de faits criminels. Elle est faite d'attirance physique (érotisation corporelle) et/ou mentale (érotisation psychologique).* »

Aujourd'hui, la définition que nous retenons dans le cadre de cette recherche est celle désignant l'hybristophilie comme « *l'attirance de la femme envers celui qui a perpétré une ou plusieurs actions criminelles allant du vol au meurtre en série* » (Shedding of the Ego, 2015 cité par Bensimon, 2016, p.9). Ce choix se justifie par notre intention de cibler cette recherche sur les relations hétérosexuelles

⁵ « *Ainsi l'amour qu'inspirent les criminels n'est jamais le pur amour, ce complexe minimum où n'entrent que la tendresse et le désir. Il implicite des sentiments étrangers qui le déclenchent, sans quoi il ne pourrait pas être et qui sont donc des érogènes* » (Locard, 1951, p.145).

⁶ « *Le concept de déviance sexuelle fait référence à la nature du comportement sexuel qui n'est pas conforme aux normes ou attentes sociétales, qui est de nature inadaptée et qui interfère avec le fonctionnement de l'individu (Laws & O'Donohue, 1997). [...] Dans la littérature clinique, la déviance sexuelle est souvent appelée "paraphilie" [...]* » (Paulauskas, 2013, p.20 : traduction libre).

entre hommes incarcérés pour un fait X et femmes non privées de liberté, mais aussi par notre faible connaissance du phénomène; et donc notre volonté d'opter pour une définition offrant simplicité et sûreté.

Deux dérivés : l'hybristophilie passive et l'hybristophilie agressive

L'hybristophilie présente deux dérivés : l'hybristophilie passive et l'hybristophilie agressive. Plusieurs auteurs tels que Bénézech (2016), Bensimon (2016) ou encore Pettigrew (2019) en font d'ailleurs état dans leur recherche.

Concernant l'hybristophilie passive, Pettigrew (2019, p.420 : traduction libre) nous dit qu'elle « *est typiquement conceptualisée dans les cas où des femmes écrivent des lettres de fans à des tueurs en série et à des hommes dans le couloir de la mort dans l'intention d'entamer une relation romantique (Isenberg, 2000), ces femmes sont souvent appelées 'murder groupies' (Sarteschi, 2016). Les hybristophiles passifs sont généralement délirants et croient qu'ils peuvent changer l'objet de leur affection; les fantasmes de sauvetage sont courants chez cette variété d'hybristophiles.* » Pettigrew (2019) ajoute que l'hybristophilie agressive, quant à elle, constitue la forme la plus rare et définit celle-ci comme étant le fait que des femmes – manipulées sans le savoir – aident leur partenaire à commettre des crimes.

Bénézech (2016, p.511) précise que « *la nature et le degré de ces engagements peuvent s'échelonner du simple et passager accident de parcours romantique, dérapage sans attouchement ni contrepartie, béguin banal (hybristophilie passive), à la folle passion amoureuse, aux contacts sexuels, aux trafics (hybristophilie agressive), le tout aboutissant soit à un drame (médiatisation, condamnation, transfert, révocation ou démission, séparation, marginalisation, dépression), soit à une vie commune plus ou moins réussie.* »

Si l'on en revient à ce qui a été mentionné précédemment à propos de la légalité ou de l'illégalité des paraphilies, nous pouvons aisément constater ici que dans le premier cas, ce comportement paraphilique reste légal – bien que déviant – alors que dans le deuxième cas, il devient illégal.

Le syndrome de Stockholm, le syndrome de Bonnie & Clyde ou encore l'effet Florence Nightingale : des phénomènes à ne pas entremêler

Tant Bénézech (2016) que Bensimon (2016) s'accordent à dire qu'il est important de ne pas confondre l'hybristophilie avec d'autres phénomènes, bien que ces derniers sortent également de la norme et interpellent tout autant. Il nous paraît dès lors important de nuancer ces différents concepts, qui sont malheureusement trop souvent mêlés sur Internet.

A l'instar de Monica, cette otage qui s'éprend de son ravisseur dans la célèbre série *La casa de papel* et qui devient alors sa complice, d'autres personnes ont vécu cette situation qui, elle, était bien réelle et moins enjolivée. Ce phénomène porte un nom : le syndrome de Stockholm⁷, qui se traduit par « *un sentiment de sympathie ressenti par la victime pour son agresseur, ce qui conduit cette dernière à se laisser aller jusqu'à adopter une attitude pouvant atteindre la soumission totale* » (Oliveira, 2005, p.167).

⁷ Ce syndrome doit d'ailleurs son nom à un hold-up entrepris dans une banque de Stockholm en 1973. Deux évadés de prison ont pris en otage quatre employés qui, une fois libérés, se sont étonnamment interposés entre la police et leurs bourreaux (Martin du Pan, 2009).

Le syndrome de Bonnie & Clyde⁸, quant à lui, est particulièrement confondu avec l'hybristophilie. Ces phénomènes sont pourtant différents, puisqu'ici, il s'agit d'une situation « *qui engage la complicité des deux partenaires dans des actions criminelles souvent de nature acquisitive (vols, fraudes, trafics, extorsions, recels)* » (Bensimon, 2016, p.10).

Enfin, l'effet Florence Nightingale⁹ – *Nightingale syndrome* ou *Florence Nightingale effect* – désigne, à son tour, la romance et l'érotisme qui peuvent naître au fil du temps entre un professionnel du corps médical et son patient quant aux soins apportés (MacDonald, 2001 cité par Bensimon, 2016).

Des relations prenant naissance depuis l'établissement pénitentiaire

Fisher (2008) rapporte les propos d'un responsable de prison aux États-Unis, qui explique que la plupart du temps, les détenus ont une relation amoureuse avec une femme qu'ils connaissaient avant d'être incarcérés. Pourtant, les femmes qui s'engagent dans une relation avec des hommes qui se trouvent déjà derrière les barreaux existent bel et bien. Mina (2003 : traduction libre) parle de programmes chrétiens évangéliques qui « *mettent les femmes en contact avec les prisonniers et fournissent une base pour une interaction émotionnelle intense.* » Mais avec l'essor de la nouvelle technologie, nombreux sont aujourd'hui les sites de correspondance qui hébergent les annonces de différents détenus; auxquelles n'importe quelle personne majeure peut répondre. Isenberg (2014) nous cite quelques exemples tels que www.writeaprisoner.com, www.prisoninmates.com, www.convictpenpals.com, ou encore www.prisonpenpals.net. Fisher (2008), quant à lui, évoque www.MeetAnInmate.com.

Si ces différents sites Internet semblent rencontrer un certain succès aux États-Unis, le système carcéral en Belgique n'offre pas cette possibilité. Et bien qu'une relation amoureuse puisse effectivement naître d'un contact entre détenu et membre du personnel pénitentiaire¹⁰, d'un courrier reçu à la suite d'une petite annonce parue sur papier¹¹ mais aussi peut-être de visites bénévoles¹², rien ne nous permet d'identifier formellement aujourd'hui les différentes façons dont une relation amoureuse entre un homme incarcéré et une femme libre peut prendre son point de départ – et ainsi la manière dont le lien se tisse – au sein de nos prisons belges.

Un phénomène plus spécifique aux femmes

Pettigrew (2019) souligne que toute la littérature que l'on peut trouver au sujet de l'hybristophilie est concentrée sur les femmes. Et pour cause : si l'on évoque bien plus souvent les femmes que les hommes, c'est parce qu'il s'agit d'un phénomène qui leur est plus spécifique. Gayford (1997) nous dit que les paraphiles, de manière générale, sont pratiquement tous des hommes. Pourtant, l'hybristophilie est reconnue comme la seule paraphilie que l'on trouve plus chez la femme que chez l'homme (Aggrawal,

⁸ Bonnie et Clyde représentent un duo de criminels américains qui sévissait dans les années 1930 (Federal Bureau of Investigation, n.d.).

⁹ Florence Nightingale (1820-1910) était une infirmière reconnue pour son dévouement, mais aussi une contributrice au développement des statistiques médicales ainsi qu'une actrice du mouvement féministe anglais (Bélisle, n.d.).

¹⁰ En Belgique, ce fut par exemple le cas de Clémentine Castaigne, infirmière pénitentiaire qui tomba amoureuse d'un détenu ukrainien en attente de son procès pour homicide involontaire (Horlans, 2015).

¹¹ C'est ainsi qu'est née la tristement célèbre relation entre Monique Olivier et Michel Fourniret. Ce dernier avait publié une annonce dans *Le Pèlerin magazine*, un hebdomadaire catholique, dans laquelle il était écrit « *Prisonnier aimerait correspondre avec personne de tout âge pour oublier solitude* » (Horlans, 2015).

¹² Il existe notamment une Association de Visiteurs Francophones de Prison de Belgique (AVFPB), qui permet aux citoyens qui le souhaitent de devenir bénévolement visiteurs de prison.

2009 cité par Pettigrew, 2019). En témoignent notamment le livre rédigé par la journaliste française Isabelle Horlans (2015) – intitulé *L'amour (fou) pour un criminel* – et celui de la journaliste américaine Sheila Isenberg (1991) – intitulé quant à lui *Women Who Love Men Who Kill* – qui regorgent de discours de femmes provenant de toute classe sociale et amoureuses de détenus.

Horlans (2015 citée par Bénézech, 2016, p.512) parle de « *facteurs psychologiques qui rendent la femme plus vulnérable à l'attraction morbide des voyous, des gangsters, des criminels violents en général : instinct maternel, sensibilité à la souffrance, à la détresse, désir de protection, de sauvetage, de pardon, de rédemption du pêcheur, romantisme, idéalisme, engagement émotionnel fort qui transcende l'existence routinière.* » Isenberg (1991 citée par Fisher, 2008 : traduction libre) suggère aussi que « *le meurtre par procuration peut parfois être un facteur de motivation. Il est plus facile pour les amoureuses de ces hommes d'ignorer la violence si elles l'ont elles-mêmes envisagée. [...]* »

De surcroît, Horlans (2015) rapporte que ces femmes auraient potentiellement vécu des agressions sexuelles dans l'enfance, mais aussi une personnalité parfois plus timide et un manque d'estime de soi. Isenberg (1991 citée par Fisher, 2008) déclare également que les femmes qu'elle a interrogées pour son livre avaient toutes été victimes d'abus dans leur histoire, que ce soit par un membre de la famille ou un ancien partenaire. Elle rajoute que certaines d'entre elles peuvent se sentir plus sécurisées dans des relations où les conjoints sont incarcérés puisqu'il n'est alors pas possible pour ces derniers de manifester de la violence physique envers elles.

Quant aux hommes, Horlans (2015) écrit qu'une grande partie des détenus avoue avoir instrumentalisé – et autrement dit utilisé – leur assistante de surveillance pénitentiaire¹³ lors de leur procès, alors que ceux mettant en avant de réels sentiments réciproques sont plutôt rares. Mina (2003) soulève également l'idée que ces relations permettraient aux détenus de recevoir de l'argent ou encore d'avoir une adresse permanente en cas de libération conditionnelle. Coutanceau (2015 cité par Horlans, 2015, p.84) nous dit même que « *l'homme enfermé est disponible, dépendant, à la merci de celle qu'il aime. La somme des bénéfices qu'il retire de cet amour est telle qu'il a intérêt à l'entretenir.* » Si l'on peut identifier ce qui pousserait les femmes à s'engager dans des relations amoureuses avec des hommes déjà incarcérés, nous nous interrogeons quant aux attentes et donc aux intentions de ces derniers qui semblent quant à elles moins concrètement explorées.

De la perception de l'un à la perception de l'autre

Giebel et Elbert (2014, p.1 : traduction libre) posent le constat que « *les femmes qui entretiennent des relations avec des prisonniers sont exposées à une série de problèmes graves; tels que des problèmes financiers, la solitude, la frustration sexuelle, le fait d'élever seules des enfants et la stigmatisation.* » DeShay et ses collaborateurs (2021) rapportent également que leur entourage proche – c'est-à-dire la famille et les amis – n'a pas hésité à manifester des sentiments d'inquiétude mais aussi de désapprobation. En plus des réactions négatives de l'entourage proche, elles « *ont dû faire face aux suppositions d'autres personnes qui pensaient que parce que leur partenaire était incarcéré, il devait aussi être indigne de confiance ou se livrer à des activités criminelles ou à d'autres mauvais comportements* » (Goffman, 1963 cité par DeShay et al., 2021, p.262 : traduction libre).

¹³ Ce fut le cas d'une assistante de surveillance pénitentiaire en Loire-Atlantique (France) qui, en 2010, importa des téléphones pour son amant condamné afin que ce dernier puisse les revendre; ou encore d'une agente de la maison d'arrêt de Brest (France) qui, en janvier 2013, fut placée en garde à vue pour avoir fourni un condamné en cigarettes, boissons alcoolisées, drogues et téléphones après plusieurs étreintes (Horlans, 2015).

Néanmoins, Giebel et Elbert (2014) s'appuient sur la littérature pour rapporter que les femmes qui tombent amoureuses d'un détenu pendant son incarcération ont le sentiment que ce dernier est aimable, romantique et attentionné; mais aussi d'avoir une relation spéciale (Comfort, 2007; Isenberg, 1991). Dans une de ses recherches, Comfort (2008 citée par Giebel et Elbert, 2014, p.1 : traduction libre) dégage d'ailleurs trois catégories¹⁴ de femmes entretenant une relation avec un détenu; et l'une d'elle « *est constituée de femmes qui se sont senties plus sûres et plus satisfaites pendant la période d'emprisonnement de leur partenaire, parce qu'elles évaluent la distance spatiale avec leur partenaire comme une stabilisation de leur relation, surtout si elles ont souffert de fréquentes bagarres et de violence domestique.* »

Aron (2008 cité par Fisher, 2008) affirme même que la séparation physique ne fait pas nécessairement obstacle à une relation épanouissante. Il fait notamment une comparaison entre les femmes dont il est question ici et les partenaires de soldats ou d'individus dont le travail impose des voyages d'affaires; et nous dit que « *pour certaines personnes, il est menaçant d'être intime, et une relation avec un partenaire incarcéré peut leur donner le sentiment de contrôle qu'elles veulent ou bien dont elles ont besoin en matière de proximité émotionnelle* » (Aron, 2008 cité par Fisher, 2008 : traduction libre). Comfort (2002) et Turney (2015) rapportent également que parmi les femmes engagées dans une relation amoureuse avec un détenu, « *beaucoup disent avoir découvert leur indépendance et leur liberté dans la relation* » (cités par DeShay et al., 2021, p.252 : traduction libre). Cependant, comment cette distance est-elle vécue par le détenu lui-même ?

Les perceptions et le vécu de ces femmes quant à ces relations amoureuses ne peuvent pas être automatiquement associés aux perceptions et au vécu de ces hommes incarcérés, tant la situation de chacun est différente. Nous savons par exemple que le temps en détention présente des spécificités¹⁵. En effet, « *les détenus vivent dans un espace-temps spécifique. Cohen et Taylor (1974) ont fait ressortir que le temps en prison prend une signification bien particulière. Alors que, pour les personnes libres, il constitue une ressource dont elles manquent trop souvent, il devient pour les détenus une denrée trop abondante. [...] Dans leur étude sur la vie après l'incarcération, Otero, Poupert et Spielvogel (2004) ont, de leur côté, montré que l'incarcération est vécue par les détenus comme du temps perdu, comme un temps d'attente, un temps à travers lequel il faut passer avant d'atteindre la sortie : la libération est le but ultime, le point de lumière dans un horizon fermé* » (Lemire & Vacheret, 2007, p.22). Il nous paraît dès lors important d'explorer les perceptions des détenus quant à des relations amoureuses prenant naissance derrière les barreaux; et notamment l'impact que ces dernières pourraient avoir sur le temps carcéral.

Sykes (1958 cité par DeShay et al., 2021) nous dit déjà à l'époque que les détenus rencontrent de nombreux maux liés à l'incarcération. Et l'un d'eux concerne la difficulté à maintenir des relations avec l'extérieur : l'emprisonnement représente un coût, et ce dernier peut amener les personnes incarcérées à perdre le contact avec leur entourage proche; le tout débouchant sur un sentiment de solitude (Sykes, 1958 cité par DeShay et al., 2021). Adalist-Estrin (1994 cité par Lafortune et al., 2005, p.169) souligne

¹⁴ La première catégorie englobe les femmes qui ont rencontré leur partenaire alors qu'il était en prison. Ces dernières indiquent un haut niveau de satisfaction et d'engagement romantique dans leur couple. La deuxième catégorie englobe les femmes qui ont rencontré leur partenaire avant qu'il soit incarcéré et qui se sont montrées loyales (Comfort, 2008 citée par Giebel et Elbert, 2014).

¹⁵ « *La prison est un instrument de sanction par le temps : la sévérité de la sanction pénale se mesure à la durée de la peine, à sa longueur. Pour les détenus, la prison est alors le lieu d'une attente, d'un temps où l'on ne fait rien d'autre que 'son temps' : un dispositif d'immobilisation par lequel le sacrifice d'un temps perdu pour les autres activités sociales (familiales, professionnelles, etc.) sert à expier une faute* » (Bouagga, 2014, p.87).

aussi que « *le nombre limité de contacts autorisés (visites, téléphones et lettres), le stress et l'absence d'intimité sexuelle (Hairston, 1989) font en sorte qu'il est très complexe et difficile de maintenir une relation amoureuse.* » Mais ces difficultés relevées dans le cadre d'une dynamique de maintien du lien – c'est-à-dire un lien amoureux qui existait déjà avant l'incarcération – peuvent-elles être mises en parallèle aux difficultés qui pourraient être perçues comme telles dans le cadre d'une dynamique de création du lien depuis la prison ?

A l'inverse, DeShay et ses collaborateurs (2021) nous disent que la plupart des recherches met en évidence la façon dont les relations personnelles – soit les relations avec les partenaires, les parents mais aussi les enfants – peuvent contribuer à l'acclimatation du détenu tant au niveau de la vie en prison qu'une fois à l'extérieur; et ainsi participer à la désistance. Par exemple, « *des relations significatives et positives en prison peuvent avoir un impact sur l'humeur, le comportement et l'expérience d'une personne pendant son incarcération. Le fait de recevoir des visites conjugales et d'être heureux dans sa relation peut contribuer à réduire la solitude et à accroître le sentiment de proximité avec des personnes significatives* » (Carlson et Cervera, 1991; Segrin et Flora, 2001 cités par DeShay et al., 2021, p.252 : traduction libre). DeShay et Vieraitis (2019) soulignent aussi l'ambivalence des relations personnelles et le rôle qu'elles peuvent jouer dans le parcours délinquant des individus; puisque ces dernières peuvent favoriser l'arrêt de la délinquance tout comme elles peuvent pousser à commettre de nouveaux passages à l'acte. Cochran (2012 cité par DeShay et al., 2021) rapporte ainsi que les visites peuvent avoir une influence sur les comportements transgressifs en prison : les détenus qui reçoivent régulièrement des visites sont plus susceptibles d'adopter un comportement qui respecte les règles, au contraire de ceux qui reçoivent moins de visites.

Dès lors, dans quelle mesure ces éléments pourraient-ils s'apparenter – ou non – à la façon dont un détenu perçoit et vit sa relation amoureuse – et les attentes qu'il en a – alors que cette dernière a pris naissance durant l'incarcération ? A notre connaissance, aucune étude ne s'est penchée sur la question.

Objectif de recherche

Au regard de cet état des lieux, il nous apparaît indispensable d'explorer et de comprendre l'expérience singulière d'hommes détenus quant à une relation amoureuse née alors que ces derniers se trouvaient déjà derrière les barreaux. Cette recherche poursuit donc l'objectif de décrire – dans un design exploratoire et qualitatif – les attentes, les perceptions et le vécu de détenus vis-à-vis d'une relation amoureuse ayant pris cours avec une femme non privée de liberté alors qu'ils faisaient déjà l'objet d'une incarcération au sein d'une des prisons francophones de Belgique.

MÉTHODOLOGIE

Type de recherche

Notre connaissance sur le phénomène étant faible, c'est tout naturellement que nous nous sommes inscrite dans une démarche de recherche de type exploratoire à visée descriptive; et par conséquent une méthodologie qualitative. Ainsi, la recherche qualitative permet « *de développer des concepts qui nous aident à comprendre les phénomènes sociaux dans des contextes naturels (plutôt qu'expérimentaux), en accordant l'importance nécessaire aux significations, aux expériences et aux points de vue de tous les participants* » (Mays & Pope, 1995 cités par Kohn & Christiaens, 2014, p.69 : traduction libre).

Cette démarche de compréhension en profondeur de l'expérience singulière des détenus nous a alors poussée à recourir à l'étude de cas qui est « [...] une méthodologie de recherche mobilisée pour étudier des phénomènes en situation réelle, qu'ils soient nouveaux et/ou complexes ou bien pour étendre les connaissances sur des phénomènes déjà investigués. Les études de cas apportent ainsi une analyse détaillée et en profondeur sur un nombre limité de sujets » (Barlatier, 2018, p.127). Selon Yin (2003, 2009 cité par Barlatier, 2018, p.128) « la méthode de l'étude de cas peut être utilisée afin d'expliquer, de décrire ou d'explorer des événements ou des phénomènes dans leur contexte réel. » Plus précisément, nous avons opté pour une étude de cas multiples; par opposition à une étude de cas unique. C'est pourquoi notre recherche s'est focalisée sur plusieurs individus.

Échantillon et stratégie d'échantillonnage

Notre recherche vise des détenus incarcérés au sein de diverses prisons francophones en Belgique¹⁶. Sur les 16 établissements pénitentiaires présents en Wallonie, 5 ont été retenus dans le cadre de cette étude : Andenne, Huy, Lantin, Marche-en-Famenne et Saint-Hubert. Notre volonté de se concentrer exclusivement sur la Wallonie se justifie notamment par nos capacités pratiques en termes de périmètre d'action, mais aussi tout naturellement par le cadre linguistique de ce travail.

Par détenus, nous entendons tant les inculpés placés en détention préventive (qui sont en principe¹⁷ détenus dans des maisons d'arrêt) que les condamnés (qui sont en principe détenus dans des maisons de peine); ce qui signifie que nous avons fait le choix stratégique d'inclure ces deux catégories. Alors que l'inculpé placé en détention préventive bénéficie toujours de la présomption d'innocence, le condamné a été jugé coupable; ce qui nous plaçait potentiellement face à des différences de profil et donc d'attentes, de perceptions et de vécu au sein de notre recherche. De ce fait, tant des maisons d'arrêt que des maisons de peine ont été sélectionnées pour constituer notre échantillon.

La sélection des établissements pénitentiaires s'est également opérée en fonction de leur capacité d'accueil et de leur régime¹⁸ respectifs. Nous souhaitons investiguer des prisons différentes les unes des autres étant donné qu'en fonction de la capacité d'accueil et du régime de ces dernières, les possibilités d'activités, d'occupations ou encore de contacts peuvent diverger. Le tout pouvant potentiellement, à nouveau, avoir un impact en termes d'attentes, de perceptions et de vécu au sein de notre recherche.

Enfin, cette recherche étant exploratoire, sélectionner plusieurs établissements pénitentiaires afin de maximiser les chances de recrutement de participants – et donc de constitution de notre échantillon – nous paraissait essentiel.

Le tableau suivant présente les 5 établissements pénitentiaires sélectionnés en fonction de leur type, de leur capacité d'accueil ainsi que de leur régime respectifs. Ces données sont issues de l'Arrêté royal du

¹⁶ Au total, il y a actuellement 34 établissements pénitentiaires en Belgique. Nous pouvons en trouver 16 Wallonie, 17 en Flandre et 1 à Bruxelles. (Service Public Fédéral Justice, n.d.).

¹⁷ Les maisons d'arrêt sont des prisons où sont incarcérés des individus qui sont en détention préventive, mais qui ne sont pas encore condamnés. Les maisons de peine sont des prisons où sont incarcérés des individus condamnés. Néanmoins, en raison de la surpopulation carcérale, nombreuses sont les prisons à accueillir ces deux types d'individus (Service Public Fédéral Justice, n.d.).

¹⁸ Les prisons fermées possèdent tous les équipements de surveillance et de sécurité (mur d'enceinte, détection de sécurité, barreaux, ...), et les détenus ont l'obligation de rester la plupart du temps en cellule. Les prisons semi-ouvertes permettent aux détenus de travailler dans divers ateliers, internes ou externes à l'établissement. Les prisons ouvertes, quant à elles, déploient les mesures de sécurité les moins astreignantes, car les détenus qui y sont hébergés acceptent de plein gré un régime éducatif avec peu de contraintes (Service Public Fédéral Justice, n.d.).

17 août 2019 portant exécution des dispositions de la Loi de principes du 12 janvier 2005, ainsi que du rapport *Les prisons en chiffres 2019* de la Direction Générale des Établissements Pénitentiaires.

Catégorisation des établissements pénitentiaires sélectionnés en fonction du type, de la capacité d'accueil et du régime			
Établissement pénitentiaire	Type	Capacité (moyenne) d'accueil	Régime
Andenne	Maison de peine	396 places	Fermé
Huy	Établissement hybride (maison de peine et maison d'arrêt)	64 places	Fermé (progressif)
Lantin	Établissement hybride (maison de peine et maison d'arrêt)	694 places	Fermé
Marche-en-Famenne	Établissement hybride (maison de peine et maison d'arrêt)	312 places	Fermé (dégressif)
Saint-Hubert	Centre de détention	216 places	Semi-ouvert

Au vu de ces éléments, nous avons opté pour une stratégie d'échantillonnage non-probabiliste dans le cadre de cette recherche; c'est-à-dire que les participants ont été sélectionnés de façon non-aléatoire sur base de caractéristiques précises. De ce fait, il ne nous est pas possible de déterminer la représentativité de notre échantillon; c'est-à-dire de généraliser nos observations à l'ensemble de la population étudiée. Cependant, il ne s'agit pas de notre objectif premier ici étant donné que nous nous situons dans une démarche exploratoire.

Afin de recruter les participants, nous avons utilisé la méthode du gatekeeper. Nous avons ainsi pris contact, par le biais d'un mail, avec la direction des établissements pénitentiaires sélectionnés afin d'expliquer les objectifs de notre étude et d'accéder à la population cible (*annexe n°1*). Néanmoins, la prison de Lantin n'a pas souhaité répondre favorablement à notre demande étant donné que d'autres recherches étaient déjà en cours au sein de cet établissement. La prison de Huy, quant à elle, n'a pas fait suite à notre demande malgré plusieurs relances. L'autorisation émanant de la Direction Générale des Établissements Pénitentiaires concernant notre étude ne s'étendant qu'à ces 5 prisons-là (*annexe n°2*), et les procédures administratives prenant un certain temps, nous avons fait le choix délibéré de ne pas nous tourner vers d'autres prisons et de nous concentrer sur celles ayant accepté notre demande.

Après l'obtention des accords nécessaires, une lettre d'information¹⁹ à l'attention des détenus a été diffusée (*annexes n°3 à 5*). Cependant, étant donné les diverses configurations des prisons, il fut nécessaire d'adapter le mode d'échantillonnage à chacune d'entre elles. Concernant les établissements d'Andenne et de Saint-Hubert, des lettres ont été placées à différents endroits fréquentés par les détenus (salle d'attente de l'infirmerie, ...). Quant à la prison de Marche-en-Famenne, des lettres ont été diffusées par le personnel du Service d'Aide aux Détenus et du Service Psychosocial, mais aussi via

¹⁹ Bien que 30% de la population carcérale serait analphabète (Celik, 2018), le recrutement par lettre d'information s'argumente notamment ici par le fait que notre recherche cible également les relations épistolaires. De ce fait, les participants se devaient d'avoir un minimum de connaissances en lecture et en écriture. De plus, cette lettre a été rédigée dans un vocabulaire se voulant accessible.

Prison Cloud²⁰. De ces diverses manières, nous avons pu recruter nos différents participants et constituer notre échantillon. Ce dernier se compose donc finalement de 11 détenus au total : 3 condamnés provenant de la prison d’Andenne et 8 condamnés provenant de la prison de Marche-en-Famenne. Concernant le centre de détention de Saint-Hubert, 1 détenu a souhaité participer à la recherche, mais l’entretien s’est révélé non concluant²¹ et n’a, par conséquent, pas été retenu. Notre échantillon est ainsi composé exclusivement d’hommes majeurs, âgés de 26 à 51 ans, de nationalité belge²² et condamnés²³ pour tout type de fait confondu. Cette exclusivité masculine – et par conséquent ce critère de sélection – se justifie par notre revue de littérature scientifique et la réflexion qui s’en est ainsi dégagée.

Un autre critère de sélection relatif à notre échantillon constitue le fait d’avoir (ou d’avoir eu) une relation amoureuse ayant pris cours avec une femme non privée de liberté alors que le détenu faisait déjà l’objet d’une incarcération. Dans le cadre de cette recherche, nous définissons une relation amoureuse comme une relation entre deux individus qui implique un « *sentiment positif éprouvé par un individu (l’amoureux) dans une relation interpersonnelle où l’autre individu (l’être aimé) ou bien répond à certains besoins du premier, ou bien manifeste ou paraît manifester aux yeux du premier certaines qualités (par exemple de beauté, de talent ou de rang social) hautement appréciées par lui; ou bien les deux à la fois* » (Winch, 1960 cité par Moser, 1994, p.151).

Nous considérons également que la relation amoureuse n’implique pas nécessairement contacts visuels, physiques et sexuels. Par conséquent, cette dernière peut être – en tout ou en partie – épistolaire. Néanmoins, le simple fait pour un détenu de recevoir des lettres d’une femme non privée de liberté sans y donner suite constitue un critère d’exclusion. Cette relation épistolaire doit donc impliquer échange et réciprocité.

Enfin, les rencontres qui auraient eu lieu dans le cadre d’une permission de sortie²⁴ ou d’un congé pénitentiaire²⁵ sont admises au sein de notre échantillon; partant du principe que la relation a débuté alors que le détenu faisait tout de même l’objet d’une incarcération et qu’il s’agit, dans les deux cas, d’une modalité d’exécution de la peine prévue par la Loi du 17 mai 2006 relative au statut juridique externe.

Procédure

Outil de récolte

Les données récoltées dans le cadre de cette étude sont des données purement qualitatives; et ces dernières s’articulent autour d’entretiens individuels. Notre choix s’est porté sur l’entretien comme outil de récolte étant donné que celui-ci « [...] permet de saisir, au travers de l’interaction entre un chercheur et un sujet, le point de vue des individus, leur compréhension d’une expérience particulière, leur vision

²⁰ Prison Cloud est un système informatique qui permet notamment aux détenus de demander et de recevoir certaines informations relatives aux différents services de la prison. Cette plateforme est présente dans chaque cellule.

²¹ Ce point sera abordé lorsque nous envisagerons les limites de notre étude.

²² Aucun détenu de nationalité étrangère ne s’est manifesté dans le cadre de notre recherche.

²³ Bien que la prison de Marche-en-Famenne soit un établissement hybride, accueillant par conséquent tant des inculpés que des condamnés, aucun inculpé ne s’est manifesté dans le cadre de notre étude.

²⁴ Une permission de sortie autorise le condamné à quitter l’établissement pénitentiaire pour une durée ne pouvant excéder seize heures. Durant ce laps de temps, la peine privative de liberté continue de s’écouler (Actualités du droit belge, 2016).

²⁵ Un congé pénitentiaire autorise le condamné à quitter l’établissement pénitentiaire trois fois par trimestre, pendant trente-six heures (Mine & Robert, 2013).

du monde, en vue de les rendre explicites, de les comprendre en profondeur ou encore d'en apprendre davantage sur un objet donné » (Baribeau & Royer, 2012, p.26). En l'occurrence, l'entretien a pour objectif de permettre le partage d'un savoir et ainsi d'aboutir, ensemble, à une meilleure connaissance du phénomène en cause (Gauthier, 2008).

Plus précisément, nous avons décidé de recourir à l'entretien semi-structuré²⁶. Dans cette optique, nous avons créé un guide d'entretien (*annexe n°6*). En effet, ce dernier « [...] permet au chercheur de structurer l'entrevue autour des thèmes et des sous-thèmes centraux de sa recherche; ceux-ci se traduisent en questions. La mise à plat des thèmes et des sous-thèmes découle de la structure théorique de la recherche » (Gauthier, 2008, p.347). Nous avons donc organisé notre guide d'entretien autour de 3 thèmes : la création du lien, l'investissement de la relation, et les perceptions/le vécu.

Pré-test

Étant donné le caractère exploratoire de notre recherche, et par conséquent notre incertitude quant au recrutement d'un nombre suffisant de participants répondant aux critères de sélection, aucun pré-test de notre guide d'entretien n'a été réalisé au préalable.

Considérations et précautions éthiques

Afin de mener à bien cette recherche, nous nous sommes basée sur trois principes fondamentaux en éthique relevés par Van Der Maren (1999 cité par Martineau, 2007) : le consentement libre et éclairé, le respect de la dignité du sujet, et le respect de la vie privée et de la confidentialité.

Ainsi, nous avons préalablement obtenu l'accord de chaque établissement pénitentiaire, et un formulaire de consentement libre et éclairé (*annexe n°7*) a été présenté à tous les participants. Ce formulaire a été lu et discuté avec chacun d'entre eux, puis soumis pour signature en deux exemplaires; l'un étant destiné au participant, et l'autre au chercheur. Les participants ont également été informés de leur droit de refuser de répondre à certaines questions ou de mettre un terme à leur participation, et ce, sans justification quelconque. Enfin, l'anonymat et la confidentialité ont été assurés. En effet, tous les participants ont été informés que les enregistrements seraient uniquement accessibles aux chercheurs et détruits en fin de recherche, mais aussi qu'aucun prénom ne serait dévoilé.

Stratégie d'analyse

Afin d'analyser nos données, les 11 entretiens semi-structurés – menés entre mars et avril 2022 – ont été retranscrits de manière intégrale, c'est-à-dire mot pour mot, dans un corpus de 208 pages au total (*hors annexes*). Ensuite, nous avons procédé à l'analyse qualitative de ce dernier.

L'objectif de cette recherche étant de décrire les attentes, les perceptions et le vécu de détenus vis-à-vis d'une relation amoureuse ayant pris cours avec une femme non privée de liberté alors qu'ils faisaient déjà l'objet d'une incarcération, nous avons fait le choix de synthétiser et de regrouper les propos de chaque participant sous forme de thèmes et de sous-thèmes; les thèmes ayant déjà été prédéfinis à travers notre guide d'entretien. C'est donc dans cette logique que les résultats vont être présentés sous forme de catégorisation.

²⁶ L'entretien semi-structuré est également connu sous l'appellation d'entretien semi-dirigé ou encore d'entretien semi-directif.

RÉSULTATS

Caractéristiques personnelles des participants : brève présentation

Participant n°1	Âgé de 33 ans au moment de l'entretien – condamné à une peine d'une vingtaine d'années ²⁷ – incarcéré depuis 2010 – a entamé la relation évoquée à l'âge de 33 ans (23 pour sa partenaire) – relation en cours (dure depuis 10 mois).
Participant n°2	Âgé de 30 ans au moment de l'entretien – condamné à une peine de 25 ans – incarcéré depuis 2010 – a entamé la relation évoquée à l'âge de 24 ans (29 pour sa partenaire) – relation terminée (a duré entre 2 ans et 2 ans et demi).
Participant n°3	Âgé de 27 ans au moment de l'entretien – condamné à une peine de 22 ans – incarcéré depuis 2019 – a entamé la relation évoquée à l'âge de 27 ans (30 pour sa partenaire) – relation en cours (dure depuis 6 mois).
Participant n°4	Âgé de 26 ans au moment de l'entretien – condamné à une peine de 8 ans et 12 mois – incarcéré depuis 2014 – a entamé la relation évoquée à l'âge de 25 ans (22 pour sa partenaire) – relation terminée (a duré quelques mois ²⁸).
Participant n°5	Âgé de 35 ans au moment de l'entretien – condamné à une peine de 28 ans – incarcéré depuis 2013 – a entamé la relation évoquée à l'âge de 29 ans (36 pour sa partenaire) – relation terminée (a duré environ 7 mois).
Participant n°6	Âgé de 28 ans au moment de l'entretien – condamné à une peine de 12 ans – incarcéré depuis 2017 – a entamé la relation évoquée à l'âge de 26 ans (28 pour sa partenaire) – relation terminée (a duré entre 1 an et demi et 2 ans).
Participant n°7	Âgé de 40 ans au moment de l'entretien – condamné à une peine de 20 ans – incarcéré depuis 2017 – a entamé la relation évoquée à l'âge de 37 ans (37 pour sa partenaire également) – relation en cours (dure depuis 3 ans).
Participant n°8	Âgé de 37 ans au moment de l'entretien – condamné à perpétuité – incarcéré depuis 2011 – a entamé la relation évoquée à l'âge de 37 ans (25 pour sa partenaire) – relation terminée (a duré environ 6 mois).
Participant n°9	Âgé de 31 ans au moment de l'entretien – condamné à perpétuité – incarcéré depuis 2013 – a entamé la relation évoquée à l'âge de 31 ans (44 pour sa partenaire) – relation en cours (dure depuis environ 6 mois).
Participant n°10	Âgé de 51 ans au moment de l'entretien – condamné à une peine de 7 ans (mais a déjà purgé d'autres peines par le passé) – première incarcération en 1988 – a entamé la relation évoquée à l'âge de 30 ans (26 pour sa partenaire) – relation terminée (a duré 4 ans).
Participant n°11	Âgé de 36 ans au moment de l'entretien – condamné à une peine de 11 ans – incarcéré depuis 2013 – a entamé la relation évoquée à l'âge de 32 ans (33 pour sa partenaire) – relation en cours (dure depuis 4 ans).

Création du lien

Premier contact

Il ressort des diverses entrevues réalisées que 4 des 11 répondants ont rencontré leur partenaire via les réseaux sociaux (Facebook, Snapchat, ...); bien que les téléphones portables soient interdits au sein des établissements pénitentiaires pour une question d'ordre et de sécurité. A l'exception du participant n°7, les 3 autres rapportent qu'ils ne sont pas à l'origine du premier contact; leur partenaire ayant pris l'initiative de celui-ci.

²⁷ Le répondant n'a pas pu être plus précis quant à la durée de sa peine.

²⁸ Le répondant n'a pas pu être plus précis quant à la durée de sa relation.

Alors que 6 des 11 participants disent avoir rencontré leur partenaire directement en face à face, la particularité est que 4 d'entre eux ont rencontré cette dernière au sein de la prison même, grâce à sa profession : psychologue externe, psychologue interne du Service d'Aide aux Détenus ou encore assistante de surveillance pénitentiaire. A l'inverse, 2 de ces 6 répondants ont rencontré leur partenaire à l'occasion d'une permission de sortie non-réintégré.

Seul 1 participant sur 11 a rencontré sa partenaire par le biais de son cousin, qui avait touché quelques mots le concernant à cette dernière avant d'avoir un premier contact téléphonique. Aucun répondant ne rapporte avoir débuté une relation de manière épistolaire.

A l'exception du participant n°8, les répondants rapportent de manière unanime qu'au moment de la rencontre, ils n'étaient pas à la recherche d'une relation amoureuse. « *La première fois qu'on s'est parlé, y'avait rien d'extraordinaire quoi. C'était rien d'extraordinaire. C'était comme si je parlais avec n'importe quelle personne. [...] C'était juste histoire d'occuper, discuter avec quelqu'un, sans plus.* », exprime le participant n°1. Et bien que certains participants mentionnent néanmoins une attirance physique instantanée ou encore un sentiment de valorisation quant au fait de plaire malgré l'incarcération, d'autres, au contraire, expriment avoir eu des réticences. « *[...] Et moi, de base, je parlais du principe que je ne me voyais pas avec des agentes, parce que c'est source de problèmes (rires). [...] Parce qu'en vrai, normalement, ça, c'est un non direct. J'avais déjà eu des propositions, dans mon ancienne prison, d'agentes.* », rapporte d'ailleurs le participant n°9. « *C'était... voilà, c'était pas du tout mon genre, en fait, physiquement.* », nous dit le participant n°5.

Motivation à s'engager dans la relation

En termes de raisons et de facteurs qui ont poussé les participants à s'engager dans une relation, la majorité d'entre eux exprime que celle-ci s'est construite naturellement, sans attente particulière, de par un 'feeling' qui ne peut s'expliquer par de simples mots. Attirance physique, jeu de séduction, discussions profondes, traits de caractère, soutien, loyauté, ... sont autant de points mentionnés. « *Ben, c'est... ouais, c'est... dix personnes dehors vont vous dire qu'ils viendront vous voir, mais sur les dix, si y'en a une qui vient, c'est bien. Et surtout dans ce milieu, quoi. Et surtout... je savais d'un jour à l'autre que j'allais me faire contrôler, j'allais retomber, et on se le disait. Elle disait : 'Je viendrai te voir au parloir.' C'était un peu déjà un défi : on verra si tu viens. Et puis, elle est venue me voir...* », exprime le participant n°11, qui a rencontré sa partenaire alors qu'il était en permission de sortie non-réintégré. Seuls 2 répondants sur 11 évoquent comme facteur le manque d'affection et de contacts en prison. « *Le manque d'affection, le manque d'amour. C'est quelque chose qui est excessivement énervant en prison, parce qu'on est seul, isolé et on n'a pas un peu de positif dans l'aspect des tensions. Chercher du réconfort, ne pas toujours être dans la négativité du système pénitentiaire, ... C'est pour ça que je cherche toujours actuellement à trouver quelqu'un de correct, quoi.* », rapporte le participant n°8.

De plus, pour 2 répondants s'étant engagés dans une relation avec une psychologue après avoir débuté un suivi au sein de la prison, des raisons d'ordre plus pratique sont également exprimées en parallèle. Bien que le participant n°2 évoque de réels sentiments, il explique : « *Bah déjà... pour avoir une adresse, puis une stabilité. Enfin, pour montrer en tout cas ici qu'il y a une stabilité [...]. Et aussi pour, psychologiquement, en prison, que ça soit moins difficile, quoi. Et tout ça, ben, tous ces facteurs-là ont fait que voilà, j'ai engagé cette relation-là. Et puis j'avais des sentiments, et puis le fait aussi de me dire que je suis un détenu et que j'arrive à sortir avec. [...] Mais pour moi, je trouve que c'est valorisant, pour moi-même en tout cas, de savoir plaire et de savoir en tout cas être... je sais pas. Je sais pas comment exprimer la chose, mais voilà. Enfin, c'est agréable de réussir à sortir avec quelqu'un que normalement, ça devrait être interdit en tout cas.* » Quant au participant n°3, ce dernier évoque avoir aussi perçu l'opportunité de faire des enfants, et ainsi de s'assurer une certaine sécurité : « *Ouais, c'est une de mes envies, mais le temps commence à passer. Et après, si je dois seulement en*

sortant trouver une femme, faire le filtrage, savoir si elle est bien, si elle a une situation et tout ça, puis seulement commencer les enfants et tout ça, au final, je serai quand même déjà vieux quand je vais faire des enfants... Donc, déjà rien que ça, c'est ça que j'appelle la sécurité on va dire. »

Néanmoins, une minorité de participants explique que c'est la partenaire elle-même qui a dû et su les convaincre de s'engager dans une relation; de par leurs réticences. *« En fait, moi au début, je voulais pas vraiment. C'est parce que justement, avec les problèmes de l'incarcération, c'est une longue peine et tout ça. Justement, moi, je trouvais que c'était une longue peine. Je voyais pas vraiment qu'est-ce que elle, elle avait à gagner quoi. Moi, je vois exactement ce que j'ai à gagner, je gagne des choses. Mais je pensais plus de son côté, en me disant que c'est plus un frein dans la vie. Bon, elle a su me convaincre que elle, elle était décidée, donc moi, personnellement, de mon côté, j'avais rien à perdre. J'avais que des choses à gagner. »*, rapporte le participant n°3.

Discussion sur les faits commis

Tous les répondants affirment avoir fait part à leur partenaire qu'ils faisaient l'objet d'une incarcération dès les premiers contacts; à l'exception de ceux n'ayant pas eu à le faire étant donné que la rencontre a directement eu lieu au sein de l'établissement pénitentiaire. *« Je lui ai dit clairement que j'étais en prison. Parce que j'ai remarqué que quand je parle avec des gens puis qu'ils savent, ben, ils bloquent. Donc, je vois pas l'intérêt de le cacher des gens. »*, explique le participant n°1. Ils déclarent également, principalement par souci d'honnêteté, avoir spontanément discuté des faits commis avant de s'engager dans la relation, à l'exception des participants n°1 et n°11. Ces derniers expliquent que c'est leur partenaire qui a pris l'initiative de poser des questions. Aussi, une minorité de répondants rapporte que la partenaire était déjà au courant des faits – sans nécessairement en connaître les détails – avant même qu'ils en discutent ensemble, de par des procès ayant été très médiatisés.

Les répondants expriment à l'unanimité que leur partenaire ne porte pas de jugement et peut comprendre leur geste sans pour autant le justifier, comme le dit le participant n°8 : *« Elle m'a dit qu'elle n'était pas juge, que j'avais déjà été jugé et que tout le monde a le droit de faire des erreurs. Ça arrive à tout le monde. Donc, elle était pas fermée sur le fait que j'avais commis un assassinat, quoi. »* Le participant n°2 rapporte même que sa partenaire, qui était à la base sa psychologue, était convaincue de son innocence; alors qu'il avait plaidé coupable. Quant au participant n°10, il déclare que les différentes partenaires qu'il a eues se sont toujours senties rassurées avec lui car ce dernier avait justement fait partie du grand banditisme.

Inquiétudes vis-à-vis de la partenaire

Lorsque les répondants sont interrogés sur d'éventuelles préoccupations quant à la possibilité que leur partenaire fasse l'objet de jugements et de remarques en entamant une relation avec ces derniers, une majorité d'entre eux rapporte ne pas avoir été inquiète. *« Non, pas du tout. Non, je me dis que ça regarde pas les gens, tout simplement. »*, exprime le participant n°1. *« Ben, dans le cas où on serait découvert, là, ce serait plus qu'un problème de remarques et de jugements (rires). Elle pourrait perdre son emploi ou être transférée. Maintenant, je crains pas qu'elle ait des remarques à ce sujet puisqu'elle le cache à tout le monde, forcément. »*, explique quant à lui le participant n°9, en relation avec une assistante de surveillance pénitentiaire. A l'inverse, une minorité de répondants admet avoir éprouvé des inquiétudes quant à la possibilité que la partenaire fasse l'objet de commentaires. *« Ouais, beaucoup, ouais. Beaucoup, parce que je me trouvais dans une position d'impuissance et je ne pouvais pas la défendre comme je l'aurais souhaité. »*, rapporte le participant n°6. Ces répondants disent en avoir discuté avec leur partenaire. *« Ouais, ça, moi, j'étais très inquiet de ce côté-là, mais elle, elle a plutôt survolé ça, donc... »*, exprime le participant n°3. *« [...] elle m'a répondu que ceux à qui ça plaisait, tant mieux, ceux à qui ça ne plaisait pas, ben, ils peuvent aller voir ailleurs. »*, raconte quant à lui le participant n°7.

Quant à des inquiétudes portant sur d'autres aspects de la relation, la majorité des répondants avoue en avoir éprouvées : craintes que la partenaire perde son temps à attendre la libération, qu'elle se lasse du fait que son compagnon soit incarcéré et qu'elle l'abandonne, qu'elle soit instable ou encore de ne pas être présent et d'être dans l'incapacité d'agir s'il arrivait quelque chose à celle-ci (accident, problèmes financiers, ...). Là aussi, l'impuissance est évoquée par le participant n°1 : « *C'est un peu ça la prison. C'est la frustration, l'impuissance, un manque d'indépendance. Il faut savoir qu'on reste des hommes, et un homme en prison... déjà, un homme a beaucoup d'égo, vous voyez ce que je veux dire ? Et le fait qu'il soit pas utile à grand-chose, ben ça tue un peu son égo. Vous voyez ce que je veux dire ?* » Le participant n°9, en relation avec une assistante de surveillance pénitentiaire, exprime la crainte qu'elle renonce à ses projets professionnels, qui impliquent de changer de travail à l'avenir, pour pouvoir continuer à le voir. Le participant n°11, quant à lui, raconte avoir été inquiet d'être interpellé et arrêté devant sa partenaire alors qu'il était en permission de sortie non-réintégré; que celle-ci subisse cet instant et soit malmenée.

Sur les 11 répondants, seuls 2 d'entre eux affirment n'avoir éprouvé aucune inquiétude, tant vis-à-vis du jugement d'autrui que sur d'autres aspects de la relation.

Investissement de la relation

Moyens de communication utilisés et préférences

Tous les répondants déclarent utiliser le courrier – à l'exception du participant n°9 pour celui-ci – et le téléphone afin de communiquer avec leur partenaire; certains se contentant du cellulaire en prison, alors que d'autres sont également en possession d'un téléphone portable. Sur les 11 participants, 9 expriment bénéficier des visites à table. Parmi ces 9 répondants, une majorité bénéficie également des visites hors surveillance alors que les autres n'y ont pas accès; soit parce que cela n'a pas encore été accepté, soit parce que la relation a pris fin. A l'inverse, 2 des 11 répondants n'ont ni accès aux visites à table, ni aux visites hors surveillance. Le participant n°1 justifie cela par un problème administratif, mais exprime avoir tout de même eu l'occasion de rencontrer sa partenaire lors d'une permission de sortie; alors que le participant n°9 rapporte une impossibilité d'ordre pratique étant donné que sa partenaire est assistante de surveillance pénitentiaire.

Les 10 répondants utilisant le courrier affirment de manière unanime être à l'aise avec la rédaction de ce dernier; même si certains d'entre eux admettent éprouver des difficultés liées à l'orthographe. « *Elle, déjà, c'est une psy, donc voilà, c'est... Moi, voilà, je suis tout pourri en français, donc ouais, je faisais des fautes. Je faisais pas des fautes de vocabulaire, c'est plus de grammaire ou de conjugaison. Mais c'est plus que je faisais pas attention, voilà. Et vu qu'elle, ça la gênait un peu, donc je m'appliquais. [...] Elle voyait que je faisais des efforts et tout ça, même si ça m'embêtait, parce que je me disais : 'On s'en fout si y'a des fautes et tout ça.' Si c'est un discours officiel, je peux comprendre, mais là, entre nous...* », rapporte le participant n°2. « *Je pense que mes fautes... enfin, j'ai une belle écriture. Donc, je pense que ma belle écriture compense mes fautes.* », exprime quant à lui le participant n°8. Quant à l'interception et la lecture du courrier par le personnel de l'établissement pénitentiaire, aucun répondant ne manifeste de craintes. « *Non, parce que si vous avez des craintes sur les courriers que vous envoyez, c'est que vous avez des choses à vous reprocher. A partir du moment donné où vous faites les choses bien et que vous êtes correct, vous ne sauriez pas avoir de problèmes.* », explique toujours le participant n°8.

A nouveau, à l'unanimité, les 11 participants disent être à l'aise avec le contact téléphonique; certains d'entre eux soulignant néanmoins des problèmes de réseau et le coût élevé des appels. « *[...] j'étais à l'aise, puisque de toute façon, j'ai rien à cacher. Je ne lui ai jamais demandé de faire quelque chose d'illégal ou quoi que ce soit. Donc, voilà. Moi, je ne mets pas les gens avec moi dans la galère, si je dois faire une galère, je*

la fais tout seul. », raconte le participant n°10. « Elle a acheté une carte prépayée, qu'elle a enregistré sous un autre nom. Et de là, j'ai commencé à pouvoir lui téléphoner. [...] On avait de très bons délires au téléphone. », exprime le participant n°6, qui était en relation avec une assistante de surveillance pénitentiaire.

En termes de préférences quant à un moyen de communication en particulier, la majorité des répondants désigne les visites; que celles-ci soient virtuelles (en lien avec la crise sanitaire), à table ou hors surveillance. « Les visites, c'est important. [...] Bah, c'est... c'est le seul moment, c'est le seul moyen où tu t'évades un peu de cet endroit, quoi. », justifie le participant n°4. « [...] Mais je veux dire que le mieux, c'était les VHS²⁹ parce qu'on a une intimité. C'est pas pour le plaisir charnel, c'est juste qu'on est entre nous. Voilà. Que y'a personne qui nous observe, qu'on peut faire tout ce qu'on veut. », explique le participant n°2. « [...] On prend pas des VHS que sexuellement, hein. On prend des VHS pour avoir du temps, de l'intimité et être... voilà. Se parler, tout simplement. », appuie le participant n°11. D'autres participants, en revanche, mentionnent avoir une préférence pour le téléphone ou l'écrit. « [...] je pense que j'aime écrire, tout simplement, donc du coup, je pense que la meilleure façon d'exprimer ce que je ressens, c'est l'écriture. », rapporte le participant n°1. « Moi, j'aime bien le courrier. Je trouve ça romantique, parce que voilà, on peut relire, on peut le lire plusieurs fois, on peut même interpréter de plusieurs façons. Même essayer de lire entre les lignes. », exprime quant à lui le participant n°5.

Fréquence des contacts et ressentis

Les répondants, à la majorité, rapportent être en contact au quotidien avec leur partenaire. Seule une minorité dit avoir des contacts moins fréquents. « En fait, j'ai un emploi du temps qui est quand même assez chargé, que je m'impose moi-même. Personne ne me l'impose, mais... », justifie le participant n°3. « [...] J'aurais pu téléphoner tous les jours, mais alors j'aurais peut-être pas su payer mon cours, quoi. J'ai suivi des cours de comportementaliste canin depuis la prison. Ça m'a coûté 2 500 euros, donc c'est pas donné. [...] », raconte quant à lui le participant n°8.

Pour ce qui est des ressentis, seuls les participants n°3 et n°5 estiment la fréquence de leurs contacts suffisante, voire exagérée. « Non, moi, ça me paraît suffisant à moi, mais elle, ça lui paraît d'office insuffisant, mais... Bon, moi, j'aime bien aussi faire mes choses de mon côté, donc j'ai pas non plus trop de temps pour ça, quoi. [...] Moi, pour moi, comme c'est là, ça va. Ça me convient, une fois par semaine et tout ça. Parce qu'après, je dois aussi sortir faire le sport, je dois lire mes livres, je dois faire mon travail et tout ça. », rapporte le participant n°3. « J'étais un peu, comme je vous ai dit, contraint (rires) et forcé de téléphoner tous les jours. [...] Bon, voilà, la situation était très agréable, mais comme je vous l'ai dit tout à l'heure (rires), à un moment donné, on a fait le tour. Donc, c'était trop, je pense. Ouais, trop. », explique quant à lui le participant n°5. Les autres répondants, à l'unanimité, jugent la fréquence de leurs contacts insuffisante; notamment en termes de présence physique. « Ben, on ne peut jamais dire que c'est suffisant, puisque la personne... étant donné qu'on est enfermé, et la personne est toujours... nous manque toujours. On a toujours besoin de sentir sa présence, d'être là. Donc, c'est assez difficile. Bon, on fait avec les moyens qui nous sont donnés, donc voilà. On n'a pas trop le choix, de toute façon. On est puni et on est ici. On est puni, on a fait quelque chose de mal, donc voilà. », raconte le participant n°10. « Bah, y'a des fois, je lui prends même la tête je pense [...]. J'ai l'impression que c'est plus moi qui sollicite ces appels qu'elle, vu qu'elle est à l'extérieur. Mais dans l'ensemble, ça lui fait plaisir que je l'appelle. [...] Elle est dans sa vie active, donc elle va à gauche à droite, donc du coup, des fois, elle me zappe, on va dire ça comme ça (rires). », exprime le participant n°1. « C'est jamais suffisant. Mais quand on regarde un peu les tenants et les aboutissants, j'aurais pu faire plus, mais au détriment de certaines choses. Donc, j'ai fait passer mes priorités sur ma réinsertion et sur comment je dois vivre ici, quoi. », avoue le participant n°8.

²⁹ Cette abréviation renvoie aux visites hors surveillance.

La majorité des répondants rapporte une évolution des sentiments au fur et à mesure des contacts. « *Oui, je l'aimais beaucoup plus chaque jour.* », nous dit le participant n°6. « *Oui, bien sûr, sinon je n'aurais pas continué. Je veux dire, le prix du téléphone en prison, c'est prohibitif d'une relation futile (rires).* », exprime avec humour le participant n°9. Seuls 3 répondants sur 11, qui ne sont plus en relation au moment de l'entretien, disent avoir été attachés sans qu'il y ait eu évolution de leurs sentiments. « *Ouais, je me suis dit : 'Peut-être par après, je tomberai amoureux, la flamme va s'embraser.' Mais y'a rien eu de tout ça.* », raconte le participant n°4. « *C'est un peu contradictoire hein, parce que quand je réfléchis, en étant objectif, y'avait pas de sentiments. J'étais attaché à elle, mais par... je sais pas si ça se dit, par procuration ou par obligation. Parce que voilà, elle se donnait la peine de venir en visite, elle m'apportait des trucs, enfin des vêtements et tout.* », déclare quant à lui le participant n°5.

Permissions de sorties et congés pénitentiaires

La majorité des répondants ne bénéficie pas – ou plus – de permissions de sortie ni de congés pénitentiaires. Néanmoins, s'ils avaient pu en bénéficier, certains d'entre eux affirment qu'ils auraient envisagé de voir leur partenaire à l'extérieur des murs de la prison. « *[...] Moi, en fait, si je m'engage, c'est pour quelque chose de sérieux. [...] Jusqu'ici, je perds déjà mon temps, donc si je vais encore perdre mon temps à m'investir dans une relation à faire des lettres, à appeler et tout ça, ce n'est pas pour que y'ait rien au final. Donc ouais, fatalement, ça sera... si elle, elle est encore là, j'irai la voir de toute façon...* », raconte le participant n°3. A l'inverse, par exemple, le participant n°8 rapporte qu'il n'aurait pas envisagé cela; notamment parce qu'il n'y a pas eu d'évolution de ses sentiments.

Parmi les 11 participants, 3 d'entre eux ne bénéficient pas de congés pénitentiaires mais ont néanmoins pu se voir octroyer une permission de sortie durant laquelle ils ont rencontré leur partenaire. Seul le premier va pouvoir continuer à en bénéficier, les deux autres expliquant être revenus avec plusieurs heures ou jours de retard afin de pouvoir rester avec leur partenaire.

En termes de vécu de la relation à l'extérieur et à l'intérieur des murs, ces répondants rapportent que la dynamique n'est pas la même. « *Pour ma part, à ce moment-là, ça faisait quatre ans que j'étais enfermé. Du coup, c'était ma toute première sortie en dehors de ces murs. Donc, moi, c'était assez compliqué de me retrouver à l'extérieur, dans un restaurant, enfin avec du monde en général. Du coup, moi, je me sentais plus à l'aise quand on était chez nous, enfin quand on était à la maison. [...] Vu que j'ai eu l'habitude d'avancer dans cette relation pendant un an et demi en étant enfermé, du coup, je me sentais plus à l'aise avec elle à la maison.* », nous dit le participant n°6. « *C'est pas pareil. Des fois, dehors, moi, je vais me rendre compte que y'a quelque chose qui va pas. Au téléphone, elle va pouvoir me le cacher, alors que suis sûr que je peux lui apporter la solution et que ça va aller mieux. Et que là, bah, vu qu'elle me le dit pas, je sais pas le faire. Enfin, tu vois, tous les trucs de la vie de couple, c'est différent.* », explique le participant n°11.

Perceptions et vécu

Vision de la famille/des amis et impact

Tous les répondants rapportent qu'au moins un de leurs amis et au moins un membre de leur famille a été mis au courant de leur relation; à l'exception du participant n°8, qui déclare quant à lui ne pas avoir d'amis. « *Non. On n'a plus beaucoup de personnes quand on est en prison. Les gens ont tendance à tourner le dos, parce qu'ils font une fixation sur ce que les médias peuvent dire ou quoi. [...]* », exprime ce dernier.

Quant au regard qui est porté par l'entourage sur la relation, la majorité des participants affirme que ce dernier n'a pas d'a priori; celle-ci étant vue positivement. De manière plus nuancée, 2 participants avouent ne pas savoir ce que leur entourage en pense. Seuls les participants n°2 et n°6 rapportent qu'un

membre de leur famille – la mère pour le premier et la grand-mère pour le deuxième – a porté un regard négatif sur la relation lorsqu’il a été informé de cette dernière. Il ressort également que pour la majorité des répondants, le regard de leur entourage – qu’il soit positif ou négatif – n’a pas d’impact sur eux-mêmes ou sur la relation.

A nouveau, à la majorité, les répondants expriment que leur partenaire a été en contact au minimum une fois avec au moins un membre de leur famille. En revanche, pour une minorité d’entre eux, aucun contact n’a eu lieu. « *Ma mère sait que je suis en couple, mais elle sait même pas que c’est avec elle. [...] Je cherche pas à ce qu’il y ait une relation entre elles. J’ai ma relation avec ma famille, et j’ai ma relation avec ma femme.* », nous dit le participant n°11. « *Je compte la présenter, un jour où j’aurai plus de temps à moi, plus de calme. [...]* », rapporte quant à lui le participant n°1.

Vision des codétenus et impact

Tous les répondants rapportent qu’au moins un de leurs codétenus a été mis au courant de leur relation; soit parce qu’ils ont fait le choix délibéré de le dire, soit parce que cela s’est su à travers les visites.

Plus de la moitié des participants dit ne pas savoir ce que pensent les codétenus de la relation, et ne pas s’en soucier non plus. Néanmoins, une minorité affirme que ces derniers ont une vision positive. « *Bah, eux, ils étaient tous contents pour moi [...]. Eux, c’est tous des mecs, donc je veux dire, ils ont dit : ‘Ah ! Tu t’es fait ta psy, vraiment, c’est bien, félicitations.’ Ils se sont tous enjailés pour moi.* », explique le participant n°2. Seul le participant n°3, qui a débuté une relation avec sa psychologue au sein de son ancienne prison, rapporte que ses codétenus voient cette relation comme étant de profit : « *Eux, si on les écoute, ça serait en tirer le maximum et tout ça. Genre ramener aussi de la stup’ et des trucs comme ça. Ça, je lui ai dit directement à elle que ça, on fera pas, parce que vu que là, à ce moment-là, on serait mis en évidence. Donc, à ce moment-là, là ils se renseigneraient sur qui est cette personne et tout ça, donc...* »

Vision des assistants de surveillance pénitentiaire et impact

La majorité des répondants rapporte qu’au moins un des assistants de surveillance pénitentiaire a été mis au courant de la relation; soit parce qu’il y a eu un choix délibéré de se confier, soit parce que cela s’est su à travers les visites ou encore parce que cela a été découvert et colporté. Seuls 2 participants, en relation avec un membre du personnel pénitentiaire, expriment avec certitude qu’aucun assistant n’a été mis au courant. Le participant n°4, quant à lui, dit ne pas savoir si le personnel était informé de sa relation au moment où celle-ci a eu lieu.

Alors que certains détenus déclarent que les assistants de surveillance pénitentiaire ont un regard positif sur leur relation, 2 des participants décrivent une vision partagée. « *[...] Certains disaient : ‘Ouais, c’est pas très éthique.’ Comme quoi elle avait violé la tenue, enfin, ‘le bleu’. D’autres disaient : ‘Ouais, c’est normal, ça arrive, c’est naturel, on est humain.’ [...]* », nous dit le participant n°6. Seul le participant n°11 décrit un regard négatif, notamment parce qu’il a dû être fouillé à plusieurs reprises après visite : « *On joue, et ça passe ou ça casse. C’est le système comme ça, donc... [...] Mais oui, j’ai plus de timbres, elle va me ramener des timbres à la visite, alors que je peux pas...* »

Si 1 répondant rapporte un impact négatif – à travers des rapports disciplinaires selon lui – et que 2 autres rapportent un impact positif, le reste déclare que le regard du personnel pénitentiaire – qu’il soit positif ou négatif – n’a pas d’impact sur eux-mêmes ou sur la relation.

Vision de l’entourage de la partenaire et impact

La majorité, à savoir 9 répondants sur 11, rapporte que la partenaire a déclaré la relation à au moins une personne de son entourage – collègue, ami(e) ou membre de la famille. Quant à la vision de l’entourage

de leur partenaire, 2 de ces 9 participants déclarent qu'il est négatif; ou du moins en partie. « [...] c'est normal que le fait que je sois en prison pour une grosse peine, bah, c'est normal que ça rebute n'importe quelle personne. C'est tout à fait compréhensible. », exprime le participant n°2. « Bah, sa mère, elle voyait... enfin, elle était négative à la relation. [...] Parce que j'ai détruit l'avenir de sa fille. », raconte quant à lui le participant n°6, qui était en relation avec une assistante de surveillance pénitentiaire. A l'inverse, 5 de ces 9 répondants rapportent que le regard de l'entourage est positif et non-jugeant. « Son papa a fait de la prison aussi, donc il dit : 'Je peux comprendre qu'on fasse de la prison, mais être une bonne personne et avoir de bonnes valeurs malgré la prison.' Donc, il ne porte aucun jugement. », nous dit par exemple le participant n°11. Les 2 autres détenus avouent ne pas avoir connaissance du regard porté sur la relation.

Il ressort également que pour 6 de ces 9 participants, le regard de l'entourage de leur partenaire – qu'il soit positif ou négatif – n'a pas d'impact sur eux-mêmes ou sur la relation. Seul le participant n°2 déclare que la vision de l'entourage a eu un impact négatif : « [...] c'est ce genre de chose qui a fait capoter, qui faisait que des fois on se quittait justement pendant peut-être un ou deux jours, et voilà. » A l'inverse, 2 de ces 9 répondants nous disent que la vision de l'entourage a eu un impact positif. « [...] ils sont tous plein de bonnes intentions. Donc du coup, ouais, ça me touche. », raconte le participant n°1. « Ben, dans un sens, c'était mieux parce que je me sentais un peu plus encadré. Et je me disais : 'Ouais, peut-être que ça va marcher, que je ferai moins de bêtises.' [...] », explique quant à lui le participant n°10.

Parmi l'ensemble des répondants, seul le participant n°9 indique qu'aucun membre de l'entourage de sa partenaire, qui est assistante de surveillance pénitentiaire, n'a été informé. Le participant n°8, quant à lui, ne sait pas dire si sa partenaire avait révélé la relation au moment où celle-ci se déroulait; bien qu'il en doute.

Positionnement quant aux éventuels enfants de la partenaire

Sur les 11 répondants, la majorité déclare que la partenaire a un ou plusieurs enfant(s). Ces détenus, à l'unanimité, affirment que ce n'est pas quelque chose qui leur pose problème. « J'aime les enfants, donc je me dis que c'est pas dérangeant pour moi d'être en couple avec une femme qui en a. », nous dit le participant n°1. « [...] on ne peut pas envisager une relation à long terme avec quelqu'un qui a des enfants, sans mettre les enfants dans le schéma. Aussi âgés soient les enfants ! [...] pour moi, ça n'a pas de sens. », exprime à son tour le participant n°9.

Si la moitié d'entre eux a déjà eu l'occasion de rencontrer les enfants de la dite partenaire, que ce soit par téléphone ou en face à face, ce n'est en revanche pas le cas pour la moitié restante. Néanmoins, tous affirment envisager une rencontre, que cela se fasse au sein de la prison ou à l'extérieur de celle-ci. « Elle comme moi, on ne veut pas que ça se fasse ici. On préfère attendre que ça se fasse dehors. [...] Parce que c'est pas un environnement pour des enfants. », explique le participant n°7.

Le participant n°10 rapporte également avoir eu un enfant en commun avec sa partenaire; rencontrée alors qu'il était en permission de sortie non-réintégrée. Le participant n°11 et sa partenaire, quant à eux, s'apprêtaient à avoir également un enfant en commun. Malheureusement, cette dernière a dû mettre un terme à la grossesse quelques jours seulement avant notre entretien.

Perception de la relation en termes de stabilité et de soutien

Les répondants, à la majorité, évoquent une relation stable à leurs yeux. A l'inverse, une minorité évoque une relation instable, avec pour cause principale l'enfermement : impossibilité d'être aux côtés de sa partenaire pour certains événements de vie jugés importants, incapacité à se sentir en phase l'un avec l'autre, ... « Bah, elle était instable du fait qu'on était intramuros, voilà. [...] Moi, je suis persuadé qu'au jour

d'aujourd'hui, si on était à l'extérieur, la relation aurait été bien. Et au jour d'aujourd'hui, j'aurais eu des enfants et tout ça, mais que la prison... », explique le participant n°2.

Les participants, à la majorité, disent se sentir soutenus d'un point de vue psychique dans la relation : écoute, disponibilité, entraide, appels et visites, ... sont autant de points mentionnés. « *Oui, c'est un soutien. Carrément, c'est un soutien. Carrément. C'est mon but de réinsertion, au même prix que ma fille ou... [...] Enfin, je suis plus tout seul quoi, tu comprends ?* », nous dit le participant n°11. « *[...] ça a un côté réconfortant de savoir qu'il y a quelqu'un qui vous attend à l'extérieur.* », déclare quant à lui le participant n°1. D'autres répondants avouent ne pas se sentir assez soutenus, notamment au niveau de la fréquence des contacts.

La moitié des répondants admet bénéficier d'un soutien matériel (vêtements, livres, ...) et/ou financier de la part de la partenaire. « *Elle se rend compte que je ne suis que servant section. Je touche, soyons honnêtes, 120 euros par mois. J'ai mes frais de tribunaux à payer, j'ai les cantines habituelles à faire et tout ça. Elle aime bien m'avoir au téléphone, donc c'est soit je chronomètre avec ce qui me reste d'argent, je chronomètre ce qu'on peut faire de téléphone. Mais comme elle aime bien que je puisse lui sonner, ben, elle me met de l'argent. Et chaque mois, elle me dit : 'Tu te prendras des trucs à manger, et à boire aussi !' Mais chaque fois, je mets tout dans le téléphone (rires).* », explique le participant n°7. « *Sur le plan financier, oui. C'est... je veux dire, c'est pas évident de dire que c'est en partie elle qui m'assume, ici, en prison. Voilà, c'est en partie ma femme qui m'assume, ici, en prison. Voilà. Comme je le faisais pour elle quand on était dehors.* », avoue le participant n°11. A l'inverse, l'autre moitié déclare ne pas recevoir ce type de soutien; soit parce que le répondant dit n'en avoir aucunement besoin, soit parce qu'il s'y refuse. « *Ah, non ! Là, je mettais un point d'honneur à ce qu'elle m'aide pas du tout. Je voulais aucune aide de sa part et tout ça. Rien que pour le fait qu'elle utilise pas comme argumentaire qu'aussi financièrement elle m'aide et tout ça, dans une discussion houleuse ou quoi. [...] Et puis, je suis un peu macho quand même sur les bords, pour moi, c'est quand même l'homme qui doit... (rires).* », raconte par exemple le participant n°2. Un seul participant ne s'est pas exprimé sur la question.

Vécu de la distance

Pour une minorité de répondants, la distance due à l'incarcération n'est pas vécue difficilement; ou du moins, celle-ci est mieux supportée que ce qui était imaginé. A l'inverse, pour la majorité des répondants, la distance est vécue difficilement : difficultés liées à l'impossibilité de voir ou d'entendre la partenaire à tout instant, manque, frustration, ... sont autant d'aspects évoqués. « *Au début, je pétais les plombs hein. Voilà, c'était le feu dans ma tête. J'avais beau fumer plus, mais ça changeait rien. T'es seul dans ta cellule, tu fais des allers et retours. Tu... ouais, tu pétes un plomb.* », rapporte le participant n°4.

Que les répondants puissent avoir des relations charnelles ou non avec leur partenaire, le constat est le même pour la majorité d'entre eux : le manque de sexualité est vécu de manière frustrante, compliquée, voire douloureuse. Néanmoins, bien qu'ils admettent également que cela puisse être compliqué et frustrant, 2 participants nuancent : « *J'accepte, j'ai pas le choix. Mais voilà, c'est compliqué, hein !* », nous dit le participant n°4. « *Après tant d'années, que j'en ai ou que je n'en ai pas, des contacts sexuels, ça ne change rien. [...] C'est frustrant, mais ça ne m'empêche pas de vivre.* », explique quant à lui le participant n°8. A l'inverse des premiers, une minorité de répondants déclare ne pas vivre difficilement le manque de sexualité; soit parce que ce n'est pas l'essentiel pour le répondant, soit parce qu'il se dit habitué avec les années d'enfermement. « *Bah, en fait, moi, j'ai fait quand même une longue période avant qu'il se passe vraiment quelque chose avec elle. Donc, j'étais déjà habitué quoi. [...] Donc, niveau sexuel, je peux m'en passer parce que c'est la situation qui veut ça.* », raconte le participant n°3. « *Après un certain nombre d'années, on se résigne. On admet le fait qu'on ne puisse pas avoir de relations sexuelles et voilà [...].* », exprime à son tour le participant n°5.

Quant à la distance kilométrique qui sépare la prison du domicile de la partenaire, 7 répondants sur 11 déclarent qu'il y a en effet une grande distance. Néanmoins, seuls 2 de ces 7 répondants expriment que cela a posé problème au niveau des visites; leur partenaire n'étant par conséquent pas régulière. A l'inverse, 4 répondants sur 11 rapportent que le domicile de leur partenaire est proche de la prison et que les visites sont donc régulières; à l'exception du participant n°9, qui ne bénéficie pas de visites puisque sa relation avec une assistante de surveillance pénitentiaire est cachée.

En termes d'impact que peut avoir la distance de manière générale sur la relation, la majorité des répondants déclare qu'il n'y en a pas. « *On essaie de faire abstraction pour que ça se passe bien. Vous voyez ? Parce que quand vous avez des frustrations, des manques, ben, vous pouvez reprocher à l'autre de pas être assez présent. Mais on sait bien que c'est ni de ma faute, ni de la sienne. Vous comprenez ?* », dit le participant n°1. « *[...] on s'est adapté à la situation dès le départ. [...] On le savait dès le départ, que ce serait limité.* », rapporte quant à lui le participant n°3. En revanche, une minorité de répondants exprime tout de même que la distance a un impact sur la relation : « *Regarde, des événements de la vie comme celui qui arrive actuellement, où elle, elle a fait une interruption de grossesse lundi. Donc, quand je lui sonne ce matin, elle choisit le cercueil pour mettre l'enfant. C'était un petit garçon. Elle était à sept mois de grossesse. Il avait déjà un prénom, cet enfant.* », raconte par exemple le participant n°11. Certains, et plus précisément 2 de ces détenus, vont jusqu'à évoquer la distance comme cause de rupture.

Confiance envers la partenaire

Les participants, à la majorité, affirment avoir confiance en leur partenaire et ne pas émettre de doutes quant à leur fidélité et leur loyauté. Seule une minorité de répondants déclare ne pas avoir foi en la partenaire; notamment en raison d'une nature méfiante, du comportement de la partenaire (mensonges récurrents) ou encore du mode de vie instable de celle-ci.

Les répondants, à nouveau à la majorité, admettent néanmoins être inquiets s'ils ne parviennent pas à joindre leur partenaire et que celle-ci ne rappelle pas rapidement. « *Directement, c'est se poser des questions, c'est : 'Pourquoi ?' Et tchic, et tchac. [...] C'est un casse-tête qu'on ne peut comprendre que quand on est incarcéré, en fait.* », nous dit le participant n°10. Alors que certains se tracassent d'un éventuel accident, d'autres disent se sentir abandonnés, tristes ou encore en colère. « *Pfff, j'étais au bout de ma vie (rires). [...] Par moment, je vivais une double purge hein, une double peine.* », rapporte le participant n°6. De manière plus nuancée, 1 répondant sur 11 déclare que l'apparition d'éventuelles inquiétudes dépendait du contexte : « *Si c'était une dispute, là, alors, j'étais stressé. [...] Mais sinon, quand elle travaillait et tout ça, bah, je trouvais ça normal, parce qu'elle travaillait. [...] Parce que malheureusement, les disputes de couple, c'est ça qui est assez difficile à gérer, parce que... on n'a pas le même entre guillemets 'pouvoir' que quand on est à l'extérieur. Donc, là-dessus, la position de force, c'est la personne qui est à l'extérieur, parce que nous, on peut rien faire.* » Seul le participant n°9 affirme n'éprouver aucune inquiétude s'il ne parvient pas à joindre sa partenaire.

Influence de la relation sur l'incarcération

Pour 4 répondants sur 11, la relation leur donne la perception d'un temps plus long en prison; notamment en raison du manque et de l'envie d'être avec leur partenaire au quotidien, des projections dans l'avenir ou encore de l'attente d'un appel ou d'une visite. A l'inverse, pour 3 participants, le temps paraît moins long; notamment grâce au courrier, au téléphone et aux visites. Néanmoins, le participant n°10 nuance quelque peu : « *Le fait d'avoir des visites, d'avoir ci, d'avoir là, comme ça, oui, ça accélère. Enfin, on a l'impression. C'est une impression. C'est juste une impression. Le temps, il est le même tous les jours. Les secondes, elles ne vont pas accélérer parce qu'on a ça. [...]* » Pour 3 répondants, la relation n'a aucune influence sur leur perception du temps carcéral; ce dernier ne leur paraissant ni plus long, ni plus court.

Seul 1 participant sur 11, le n°2, exprime que le temps lui est apparu à la fois plus long et moins long : « *C'était plus long et moins long à la fois ! En fait, les journées passaient plus vite, mais pour aller... l'objectif final était long en tout cas, voilà. D'avoir les sorties et tout ça, c'était loin et voilà. [...]* »

Les répondants, à la majorité, rapportent que la relation leur a permis de se sentir mieux dans leur vie carcérale : journées embellies, meilleure humeur, regain de poids, diminution du sentiment de solitude ou encore amélioration du confort. Seule une minorité déclare ne pas s'être sentie mieux. « *Le manque. Le manque de la personne. L'envie désespérante d'être avec elle au quotidien. [...] Je n'avais goût à plus rien. A ce moment-là, j'avais arrêté totalement le sport, parce que... ouais, non, je pense que d'une certaine manière, je me suis renfermé et j'ai commencé à déprimer, on va dire. [...] Ouais, c'était... Au moment où j'ai mis un terme à la relation, bah, j'allais beaucoup mieux. Je vivais beaucoup mieux ma détention.* », dit le participant n°6.

Néanmoins, en termes d'influence de la relation sur d'éventuels comportements transgressifs au sein de la prison, la majorité des répondants affirme que celle-ci n'a aucun impact : il n'y a pas plus de comportements transgressifs, et pas moins non plus. « *Bah, en fait, moi, j'ai pas beaucoup de sanctions. [...] Mais ça fonctionne pas vraiment comme ça. Si je dois avoir une sanction, j'aurai une sanction. [...] En fait, moi, les seules fois où j'ai des sanctions, c'est quand je suis dans mon droit. Si je suis dans mon droit, moi, je vais pas me coucher. Donc, que ça soit elle, la famille et tout ça, ça change pas grand-chose en fait.* », explique par exemple le participant n°3. A l'inverse, une minorité déclare que la relation influence le maintien ou l'adoption d'un comportement conforme aux règles. « *Ma compagne m'a clairement dit : 'Si tu prends un rapport, que t'as une semaine de strict, tu passeras une deuxième semaine sans me voir.' Donc, on évite les rapports (rires). [...]* », exprime le participant n°7. Seul 1 participant sur 11, le n°10, rapporte qu'il adoptait plus de comportements transgressifs en cas de conflit avec sa partenaire : « *[...] c'est frustrant, étant donné qu'on ne sait rien faire. [...] Et si elle a pas envie de répondre au téléphone en voyant que c'est le numéro de la prison, voilà, on ne sait rien faire, donc la haine monte en se disant : 'Mais qu'est-ce que j'ai fait ? Pourquoi ?' Et ci, et là ! Et pour finir, ben, on s'emporte, et quand le chef ouvre la porte, ou un détenu, ou un truc comme ça, celui qui va rentrer, bah, c'est lui qui va ramasser. Tant pis, voilà, il arrive ce qu'il arrive.* »

Influence de la relation sur la vision de l'avenir

Un peu plus de la moitié des répondants déclare que la relation a effectivement une influence sur la vision de l'avenir : emménagement, mariage, enfant, nouveau projet de travail, ... sont autant de points évoqués. « *Ah oui, ça influence tout. Parce qu'à la base, j'étais chauffeur poids lourd. Moi, je voulais reprendre le national, de façon à gagner un maximum d'argent et épurer le plus vite possible mes dettes. Mais soyons d'accord que l'international et la vie de famille, c'est durement... (rires). Il faut une compagne très très bien accrochée pour ça. Donc, il va falloir que je trouve le juste milieu aussi.* », explique par exemple le participant n°7. A l'inverse, les autres répondants rapportent que leur relation n'exerce aucune influence. « *Souvent, j'ai fait ce choix-là, j'ai mis un peu les gens en avant et tout ça, et ça m'a pas vraiment réussi. Donc, maintenant, je le fais pour moi. Ça veut pas dire que je prends pas les gens avec, mais c'est plus quelque chose qui peut m'influencer en fait. C'est l'influence. C'est ça, c'est surtout ça. Y'a plus d'influence.* », dit le participant n°3.

Dans le cas d'une éventuelle sortie de prison, la totalité des répondants déclare ne pas être dans l'optique de récidiver; avec ou sans la partenaire. « *Ben, je comprends pas les personnes qui peuvent récidiver. J'ai vraiment un problème avec ça [...].* », exprime le participant n°8. « *Moi, je ne veux plus, mais on ne sait jamais. [...] Je dis que tant que je suis ici, je peux dire des paroles et tout, mais le vrai test, il se fera dehors. Je peux faire tout le travail que je veux ici, tant que je suis pas remis dehors, ça ne sera pas testé.* », nuance le participant n°3. Néanmoins, seule un peu plus de la moitié des répondants affirme que la partenaire ne manifeste pas de craintes d'un nouveau passage à l'acte. Selon 3 répondants sur 11, leur partenaire manifeste des craintes. « *Ça, elle en parle parce qu'on va dire qu'elle a un peu peur. C'est plus dans la peur parce que quand on connaît mon parcours, je suis quelqu'un d'impulsif, donc, elle se dit que peut-être il y a des chances.* », exprime

à nouveau le participant n°3. A l'opposé de cela, le participant n°11, qui a rencontré sa partenaire alors qu'il était en permission de sortie non-réintégrée et qu'il récidivait par le deal, explique : « *Ben, elle avait une attitude positive dans un premier temps, puisqu'elle était elle-même consommatrice, puisque c'était une cliente. Donc, le fait que je récidive, finalement, ça l'arrangeait aussi.* »

Perception des aspects négatifs et positifs de ce type de relation

Les répondants, à la majorité, déclarent que la distance et le manque de contacts – ayant pour cause l'enfermement – constituent les aspects les plus négatifs. « *C'est la distance et tout ça. Y'a pas assez de disponibilité. On est trop absent. [...]* », nous dit par exemple le participant n°2. « *La distance, le manque de contacts au quotidien. [...]* », confirme le participant n°6.

Quant aux aspects positifs, les avis divergent. Alors que certains répondants expriment qu'une relation de ce type leur permet de prendre le temps d'apprendre à connaître la personne, d'avoir des discussions plus constructives et de faire part de ce qu'ils ressentent plus souvent; d'autres évoquent le fait de se sentir aimés, d'être accompagnés et soutenus dans leur détention. « *Bah, le fait de se sentir aimé malgré la situation, que même si on est un peu déchu de nos droits, qu'on est mis à l'écart de la société, ... qu'on se sent tout de même aimé, qu'on est attiré par nous. [...]* », raconte le participant n°6. Aussi, selon plusieurs répondants, une relation de ce type qui tiendrait jusqu'à la fin de l'incarcération serait alors une relation solide, stable, faite pour durer. « *Si maintenant, le couple est toujours en vie après la sortie, enfin après la libération, l'avantage c'est qu'alors on peut compter sur elle. [...]* Pour moi, le couple, il tient jusqu'à la mort, enfin jusqu'à la mort d'un des deux, voilà. [...] », rapporte le participant n°2. « *Bah, si on surmonte ça à deux, on pourrait tout surmonter [...]. Si on surmonte ça, dehors on va tout surmonter, on est un couple fort. [...]* », nous dit à son tour le participant n°4. Seul 1 participant sur 11 affirme qu'il n'y aurait finalement aucun avantage : « *Au contraire, c'est beaucoup de tracas.* »

Issue de la relation

Pour 6 répondants sur 11, la relation n'est plus d'actualité au moment de l'entretien; la plus longue ayant duré 4 ans et la plus courte ayant duré 6 mois. Si 3 d'entre eux expriment que leurs sentiments n'ont finalement pas évolué malgré un certain attachement, les autres participants mentionnent des raisons différentes. Le participant n°2 évoque comme causes principales l'enfermement – et donc la distance – mais aussi la vision négative de l'entourage de sa partenaire. Le participant n°6, quant à lui, justifie la rupture par la distance – et notamment les restrictions en lien avec la Covid-19 – ainsi que les reproches et la perte de complicité en découlant. Enfin, le participant n°10, qui a eu un enfant avec sa partenaire alors qu'il était en permission de sortie non-réintégrée, explique qu'il n'a plus eu de nouvelles du jour au lendemain; cette dernière étant repartie aux Etats-Unis – dont elle est originaire – avec leur fils, sans donner d'explication. A l'exception des participants n°2 et n°10, ce sont les détenus eux-mêmes qui ont fait le choix de mettre un terme à la relation.

En revanche, pour les autres répondants, la relation est toujours en cours au moment de l'entretien; la plus ancienne étant entamée depuis 4 ans et les plus récentes depuis 6 mois. Aucun d'entre eux n'ayant le souhait de mettre un terme à la relation actuellement.

DISCUSSION

Compréhension des résultats

L'objectif de cette étude était de décrire les attentes, les perceptions et le vécu de détenus vis-à-vis d'une relation amoureuse ayant pris cours avec une femme non privée de liberté alors qu'ils faisaient déjà

l'objet d'une incarcération. C'est donc dans cette logique que nous allons désormais discuter des résultats obtenus au travers de la littérature préalablement présentée; mais aussi par la présence de nouveaux éléments théoriques.

Le point de départ de la relation

Dans cette recherche, nous nous sommes questionnée sur la création du lien, en commençant par les différentes manières dont une relation amoureuse entre un homme incarcéré et une femme libre peut prendre son point de départ. De par nos lectures scientifiques, nous avons pu découvrir que les relations de ce type peuvent notamment naître grâce à des programmes chrétiens évangéliques (Mina, 2003) ou encore par le biais de sites de correspondance hébergeant les annonces de différents détenus (Isenberg, 2014). Ces moyens de rencontre étant plus spécifiques au système carcéral américain, ces données ne corroborent pas nos résultats. En effet, il ressort que les détenus interrogés dans le cadre de cette recherche ont rencontré leur partenaire via les réseaux sociaux, directement en face à face ou encore via une personne de leur entourage.

Toutefois, les résultats obtenus rejoignent le constat de Bensimon (2016) : les relations affectives entre détenus et personnel pénitentiaire, bien que taboues et contraires à l'éthique, sont loin d'être rarissimes. Effectivement, 4 participants sur 11 ont rencontré leur partenaire au sein même des murs; et ce en raison de leur profession. Dès lors, comment comprendre ce comportement pourtant proscrit par l'Administration pénitentiaire ? Pour tenter d'expliquer ce phénomène, Bensimon (2016) évoque notamment des liens qui se tissent à force de côtoiements et de confidences dans le contexte carcéral bien spécifique qu'est l'enfermement; ce qui rejoint d'ailleurs les propos d'un participant ayant débuté une relation avec sa psychologue au sein de son ancien établissement pénitentiaire : « [...] *Moi, j'avais pas de visites et tout ça, donc c'était la seule personne avec qui j'avais vraiment des contacts. Donc, au final, à un moment, à force d'avoir raconté des choses personnelles et tout ça, on devient quand même un peu proche.* » Néanmoins, les recherches consacrées à ce sujet restent maigres et mériteraient, selon nous, d'être développées afin d'en avoir une meilleure compréhension; mais aussi, éventuellement, de pouvoir informer le personnel pénitentiaire dans une optique de prévention.

La question des attentes et de l'instrumentalisation

Les résultats de notre étude viennent en grande partie rejeter les propos de Coutanceau (2015), Horlans (2015) ou encore Mina (2003), qui soutiennent que la plupart des détenus s'engageant dans ce type de relation le fait dans le but d'obtenir divers avantages (substances illicites, argent, téléphone ou encore adresse permanente). En effet, si 2 répondants y voient effectivement la possibilité de s'assurer une certaine sécurité (une adresse en cas de libération ou encore un enfant avant d'être trop âgé), la majorité ne s'est pas engagée dans la relation avec des intentions quelconques; mais bien parce que les choses se sont faites naturellement. De surcroît, à l'exception d'un participant, aucun des détenus n'était à la recherche d'une relation amoureuse au moment de la rencontre; ce qui appuie l'idée qu'aucune attente particulière n'était en jeu.

Le regard d'autrui

Nickels (2020) nous dit que les femmes dont le partenaire est incarcéré font le choix stratégique de ne pas dévoiler leur relation, notamment en raison d'une peur permanente de la stigmatisation et du jugement d'autrui. Du côté du détenu lui-même, il semble que cela soit l'inverse puisque tous les répondants ont déclaré leur relation à au moins une personne de leur entourage – ami, membre de la famille, codétenu ou encore assistant de surveillance pénitentiaire. En outre, il ressort que la majorité des participants ne se soucie guère du regard d'autrui; et que celui-ci, qu'il soit positif ou négatif, n'a pas d'impact sur eux-mêmes ou sur la relation.

De plus, nos données ne corroborent pas ces informations dans la mesure où la majorité des participants rapporte que la partenaire a déclaré la relation à au moins une personne de son entourage. Néanmoins, si les détenus n'appréhendent pas le regard d'autrui vis-à-vis d'eux-mêmes, 4 répondants ont tout de même éprouvé des inquiétudes quant à la possibilité que leur partenaire fasse l'objet de jugements et de remarques en entamant une relation avec ces derniers.

La description du profil de la partenaire – qui nous a permis de nourrir notre réflexion et notre questionnement sur la manière dont les détenus se positionnent par rapport au phénomène qui nous intéresse – a également mis en évidence que cette dernière est effectivement exposée à la stigmatisation et à des réactions négatives de son entourage (DeShay et al., 2021; Giebel et Elbert, 2014; Goffman, 1963). A nouveau, nos résultats contredisent ce constat puisque selon la majorité des participants, l'entourage de la partenaire a un regard positif et non-jugeant. Une part d'explication pourrait résider dans la possibilité que des membres de l'entourage eux-mêmes aient connu des démêlés avec la justice. C'est du moins ce qu'ont rapporté 2 des participants : « *En tout cas, dans sa famille, ils n'ont pas vraiment beaucoup de jugements (rires) vis-à-vis des hommes en prison. Parce qu'il faut savoir que son père a déjà été en prison aussi.* » Aussi, il ressort à nouveau ici que pour la majorité des répondants, le regard de l'entourage de la partenaire – qu'il soit positif ou négatif – n'a pas d'impact sur eux-mêmes ou sur la relation.

La perception et le vécu de la relation depuis les murs

Alors qu'Aron (2008), Comfort (2002) et Turney (2015) s'accordent à dire que la distance peut être bénéfique pour certaines femmes qui sont en relation avec des hommes incarcérés, Cooke (2005) soutient justement que les aspects les plus difficiles pour ces derniers – dans une dynamique de maintien du lien quant à une relation entamée avant l'incarcération – sont notamment ceux liés aux contacts limités. Les résultats de notre étude, bien que portant sur la dynamique de création du lien depuis la prison, peuvent être mis en parallèle des travaux de Cooke. Assurément, pour la majorité des répondants, la distance due à l'incarcération s'avère être difficilement vécue et la fréquence des contacts autorisée est jugée insuffisante; constituant par ailleurs les aspects les plus négatifs selon eux. Le tout engendrant alors manque et frustration; et ce, en dépit du fait que tout moyen de communication possible – courrier, téléphone et visite – soit utilisé par presque tous les participants. En outre, un des détenus rapporte à propos du manque de contacts que « *[...] c'est compliqué pour créer des relations saines. C'est pas infaisable, mais c'est compliqué en tout cas pour celui qui est dedans. [...]* »; ce qui rejoint une des difficultés évoquée par Adalist-Estrin (1994) quant au maintien d'une relation amoureuse depuis la prison. Soulignons aussi que la majorité des répondants ne bénéficie pas – ou plus – de permissions de sortie ni de congés pénitentiaires; réduisant dès lors encore plus les possibilités d'être en contact.

Cooke (2005), Sykes (1958) mais aussi Tewksbury et DeMichele (2005) nous parlent également de nombreux maux liés à l'incarcération; dont les difficultés à maintenir une relation en raison du coût des appels téléphoniques. Bien que cela ne soit pas relevé par la majorité des détenus au sein de notre recherche, certains d'entre eux évoquent cet obstacle et admettent être soutenus financièrement par leur partenaire pour y pallier. Par ailleurs, même s'il ne s'agit que d'un cas isolé, il nous paraît important de souligner qu'un participant dit avoir été amené à faire un choix entre le paiement de ses cours et les appels téléphoniques; ce qui pose question quant au coût de l'enfermement et à ses conséquences.

Quant aux contacts physiques, si Giebel et Elbert (2014) relèvent une frustration sexuelle chez les femmes dont le partenaire est incarcéré, c'est également ce que constatent d'autres chercheurs chez les détenus; en particulier lorsqu'ils ont été condamnés à une longue peine (Harman et al., 2007). Nos données corroborent cette idée, puisqu'il ressort que le manque de sexualité et de contacts physiques est vécu difficilement pour la majorité des répondants.

Aussi, Tewksbury et DeMichele (2005) nous disent qu'un des obstacles les plus courants au maintien des relations familiales comprend la longue distance entre l'établissement pénitentiaire où est incarcéré le détenu et la résidence de sa famille. Toujours dans une dynamique de création du lien depuis la prison, nos résultats rejettent par contre cette idée. En effet, selon la majorité des participants, que le domicile de la partenaire soit proche ou non, cette dernière se montre régulière aux visites. Seuls 2 répondants font part de difficultés liées à une trop grande distance kilométrique.

En dépit de tous ces constats, et alors qu'il est démontré que la séparation due à l'incarcération constitue une épreuve stressante (Zamble & Porporino, 1990; Zamble & Quinsey, 1997), nous pouvons observer une différence notable dans une dynamique de création du lien depuis les murs. En effet, la majorité des participants déclare que la distance – dans sa globalité – n'a pas d'impact sur la relation; notamment parce qu'ils étaient déjà condamnés lorsqu'ils ont rencontré leur partenaire et que le couple savait donc, dès le départ, dans quoi il s'engageait. « [...] *On le savait au départ, donc voilà, ça ne nous pose pas de souci.* », nous dit l'un des répondants. « *Je pense que c'est plus facile quand ça se fait ici, vu qu'on n'a pas vraiment de souvenirs de ce qui se passe dehors ensemble. Donc, on n'a pas vraiment de références sur lesquelles être nostalgique et tout ça. En fait, c'est plus difficile quand on a déjà la relation. On a des souvenirs avec la personne et tout, et puis quand on entre ici, on se dit : 'Ouais, on aurait fait ça, on aurait fait ça.' Là, en fait, on n'a encore rien fait vraiment ensemble, donc...* », relate quant à lui un autre participant. Néanmoins, bien que cette information soit pertinente à relever, n'oublions pas que cette dernière n'a pas pour autant une portée générale puisqu'une minorité de répondants évoque un impact – et des conséquences pouvant même aller jusqu'à la rupture dans certains cas.

Le quotidien carcéral

Bouagga (2014), tout comme Levire et Vachelet (2007) indiquent que le temps carcéral est un temps d'attente pour le détenu. Il nous est alors apparu pertinent de questionner la mesure dans laquelle ce type de relation peut exercer une influence sur la perception du temps de la personne incarcérée elle-même. Nos résultats suggèrent que pour la majorité des détenus, le fait d'être en relation donne effectivement l'impression d'un temps d'attente plus long ou, au contraire, moins long. En revanche, pour d'autres, il semble qu'il ne soit nullement question d'influence puisque le temps carcéral leur paraît inchangé.

Toutefois, nos résultats confirment les travaux de Carlson et Cervera (1991), DeShay (2021) mais aussi Segrin et Flora (2001), qui soutiennent que l'humeur et le vécu d'une personne durant son incarcération peuvent être impactés positivement par des relations significatives. De fait, la majorité des participants rapporte qu'en plus d'avoir développé des sentiments, la relation permet de mieux vivre la détention; à savoir que ce mieux-être peut se traduire tant d'un point de vue psychologique, que d'un point de vue physique.

DeShay et Vieraitis (2019), quant à eux, mettent en avant l'ambivalence des relations personnelles; pouvant favoriser l'arrêt de la délinquance tout comme pousser à commettre de nouveaux passages à l'acte. Dans cet esprit, nous avons souhaité interroger la mesure dans laquelle la relation peut influencer l'adoption de comportements transgressifs au sein de l'établissement pénitentiaire. S'il s'avère que celle-ci n'exerce aucune influence pour la majorité des répondants, soulignons néanmoins qu'un cas isolé déclare adopter plus de comportements transgressifs en cas de conflit avec sa partenaire. Aussi, 3 répondants sur 11 affirment que la relation les poussent à maintenir ou adopter un comportement conforme aux règles; ce qui peut être mis en parallèle des recherches de Wyse, Harding et Morenoff (2014). En effet, ces auteurs constatent que certaines relations « *assurent un contrôle social sous la forme d'une surveillance et d'une supervision, les participants modifiant leur comportement pour s'aligner sur les attentes et les normes de leur partenaire* » (Wyse et al., 2014, p.381 : traduction libre).

La conception de l'avenir

C'est ainsi que ce qui a été discuté précédemment nous amène tout naturellement à la question de la récidive. Certains auteurs soutiennent qu'une relation amoureuse, caractérisée par des liens solides, participe à la désistance (Wyse et al., 2014); et que la stabilité de la relation constitue un facteur de protection (Capaldi et al., 2008). Pourtant, tandis que la majorité des répondants dit avoir confiance en l'autre, bénéficiaire de soutien – qu'il soit psychique et/ou matériel – et percevoir la relation comme étant stable, c'est ici la totalité des participants qui affirme ne pas être dans l'optique de récidiver; et ce, avec ou sans la partenaire. De manière hypothétique, si l'on s'en tenait à ces projections, ces données ne corroboreraient pas l'idée selon laquelle les relations personnelles peuvent participer à la désistance; mise en évidence par la plupart des recherches (DeShay et al., 2021). Il apparaîtrait alors pertinent de questionner la mesure dans laquelle une relation ayant pris cours pendant l'incarcération et ayant perduré après libération peut – ou non – contribuer à la désistance, et ainsi prévenir la récidive.

Alors que les répondants expriment à l'unanimité que la partenaire ne porte pas de jugement quant aux faits commis et que seule une minorité d'entre eux déclare que celle-ci manifeste des craintes quant à une éventuelle récidive, un cas a particulièrement retenu notre attention. Il s'agit du participant n°11, qui, comme déjà mentionné, a rencontré sa partenaire – travailleuse du sexe à l'époque – alors qu'il était en permission de sortie non-réintégré et qu'il récidivait par le deal. Étant consommatrice, celle-ci avait une attitude positive face à ce comportement dans lequel elle trouvait un certain intérêt. De Claire et ses collaborateurs (2020, p.294 : traduction libre), dans leur recherche portant sur le maintien d'une relation lorsqu'un des partenaires est incarcéré, rapportent que « *Rhule-Louie et McMahon (2007) ont constaté que les individus choisissent des partenaires qui soutiennent leurs comportements antisociaux et criminels respectifs, ce qui peut servir à renforcer le comportement délinquant.* » D'autres études ont également démontré que la criminalité peut être favorisée par certaines relations amoureuses; notamment lorsque les partenaires adoptent eux-mêmes des attitudes antisociales (Capaldi et al., 2008; Haynie et al., 2005; Simons et al., 2002). Dès lors, dans une dynamique de création du lien depuis la prison, quelle est la probabilité qu'un détenu s'engage dans une relation avec une partenaire étant libre, certes, mais adoptant des comportements antisociaux ? Et dans quelle mesure cela pourrait-il favoriser la récidive ? A nos yeux, il pourrait être pertinent de s'intéresser de plus près à ces questions.

Quel dénouement pour ce type de relation ?

Les travaux de Turney (2015) démontrent – toujours dans une dynamique de maintien du lien quant à une relation entamée avant l'incarcération – que l'emprisonnement d'un partenaire est associé à une tension élevée au sein du couple; et que ces relations courent un risque majeur de dissolution. Dans une dynamique de création du lien depuis la prison, nous pouvons effectivement constater que la relation, au moment de l'étude, n'est plus en cours pour 6 des 11 participants. La différence réside ici dans le fait que seuls 2 d'entre eux font part de tensions en lien avec la rupture; les autres détenus exprimant à la majorité ne finalement pas avoir développé de sentiments. Une question pourrait alors se poser : certains facteurs tels que, par exemple, le manque de contacts, participent-ils à la difficulté, pour le détenu, de développer des sentiments dans une relation née alors qu'il faisait déjà l'objet d'une incarcération ?

Forces et limites de l'étude

Concernant les forces de cette étude, nous pouvons notamment pointer le fait que l'hybristophilie est un phénomène relativement peu étudié, et que la littérature existante se consacre principalement aux femmes. De surcroît, si cette dernière s'est certes intéressée au vécu des détenus quant au maintien du lien vis-à-vis d'une relation amoureuse ayant pris cours avant leur incarcération, à notre connaissance, aucun regard n'a été porté sur la création du lien jusqu'à présent. Cette recherche a donc permis

d'entendre le point de vue et l'expérience singulière de détenus concernés par ce sujet et ainsi de réaliser un état des lieux descriptif; mais aussi de procéder à une comparaison des dynamiques.

Rappelons également que ce phénomène témoigne d'un comportement considéré comme déviant, engendrant incompréhension et interrogation dans le chef de la population générale. Une autre force de cette recherche est donc le fait qu'elle puisse offrir une meilleure compréhension du sujet sur base de la propre perception d'un des deux protagonistes de ce type de relation. Ainsi, nous entretenons l'espoir que cette étude, ainsi que d'autres qui verraient le jour, puissent éventuellement produire un impact en termes de représentations sociales.

Néanmoins, comme toute recherche scientifique, cette étude présente bien évidemment des limites qui se doivent d'être soulignées. La première concerne notre stratégie d'échantillonnage. Comme déjà évoqué, nous avons utilisé la méthode du gatekeeper; c'est-à-dire que nous avons accédé à la population cible par l'intermédiaire de la direction des établissements pénitentiaires sélectionnés. Cependant, au vu des diverses configurations des prisons, il fut nécessaire d'adapter le mode d'échantillonnage à chacune d'entre elles. Notre lettre d'information à l'attention des détenus n'a donc pas été diffusée de la même façon et aux mêmes endroits. Par exemple, la prison d'Andenne a placé cette lettre dans la salle d'attente de l'infirmerie; or, tous les détenus ne fréquentent pas forcément ce lieu. En outre, alors que l'établissement pénitentiaire de Marche-en-Famenne n'a pas voulu imposer de délai de réponse aux éventuels participants, ce fut par contre l'inverse concernant les prisons d'Andenne et de Saint-Hubert. Dès lors, il est possible que ces facteurs aient diminué les chances que l'information circule bien auprès de chaque détenu.

La seconde se rapporte directement à la population d'étude. En menant cette recherche, nous avons pu nous rendre compte de la difficulté à accéder à la population carcérale; au-delà des autorisations administratives qui exigent déjà un certain temps. Par exemple, c'était normalement une dizaine d'entretiens qui devaient être réalisés au sein de l'établissement pénitentiaire d'Andenne; or, seul 3 d'entre eux ont effectivement pu l'être alors que nous nous sommes pourtant présentée à plusieurs reprises. Diverses raisons peuvent être évoquées, telles que le désistement de certains participants au dernier moment, un transfert dans une autre prison ou encore une sanction impliquant un isolement en cellule.

Dans cette continuité, la troisième limite de cette étude concerne la taille de notre échantillon, qui n'est finalement constitué que de 11 participants. En effet, certains détenus qui ont manifesté le souhait de participer ont en réalité eu une mauvaise compréhension de notre objectif de recherche; ceux-ci ne répondant dès lors pas à nos critères de sélection. Au centre de détention de Saint-Hubert, le seul entretien qui a pu avoir lieu s'est avéré non-concluant de par le fait que la personne interrogée sortait du contexte de la plupart des questions. Nous avons alors fait le choix d'exclure cette entrevue de nos données. Aussi, les personnes interrogées ne proviennent que de deux établissements pénitentiaires différents; alors que la Wallonie en comporte 16. De ce fait, il ne nous est malheureusement pas possible de généraliser nos observations à l'ensemble de la population étudiée; et nos données ne sont donc pas représentatives. D'autant plus que nous avons émis l'idée qu'en fonction du type d'établissement pénitentiaire, de sa capacité et de son régime, il était éventuellement possible de rencontrer des disparités en termes d'attentes, de perceptions et de vécu.

La quatrième limite concerne l'absence de pré-test de notre guide d'entretien. Comme déjà mentionné, aucun pré-test n'a été réalisé au préalable en raison du caractère exploratoire de notre recherche; c'est-à-dire de notre incertitude quant au recrutement d'un nombre suffisant de répondants pour constituer

notre échantillon. En conséquence, nous n'avons pas pu déceler d'éventuelles lacunes dans notre questionnaire afin de pouvoir l'améliorer avant sa passation officielle.

Enfin, nous pouvons évidemment évoquer le biais de désirabilité sociale³⁰. En effet, étant donné que la thématique de cette recherche peut être considérée comme intime, voire sensible ou encore taboue, il est probable que les répondants n'aient pas fait preuve d'une sincérité pleine et entière. Nous pouvons notamment prendre pour exemple la question des raisons qui ont poussé le détenu à s'engager dans la relation, liée de manière implicite à celle des attentes et de l'instrumentalisation au travers de notre guide d'entretien. Seuls 2 participants ont admis avoir eu des intentions en s'engageant dans la relation; et nous pourrions dès lors imaginer qu'au vu de la sensibilité de ce type d'information, certaines personnes aient éprouvé des craintes de dégrader leur image de soi si elles étaient totalement transparentes.

Implications futures

En discutant des résultats, quelques réflexions et perspectives de recherche ont pu être évoquées. Une première perspective aurait par exemple pour objectif de tenter de quantifier les relations amoureuses entre détenus et membres du personnel pénitentiaire; mais aussi de mieux comprendre le phénomène et les facteurs qui engendrent celui-ci. Ceci dans l'espoir d'aboutir, éventuellement, à des programmes de prévention à destination du personnel pénitentiaire.

Une deuxième perspective consisterait à identifier les facteurs qui permettraient à une relation ayant pris cours pendant l'incarcération de se maintenir sur la durée. Dans cette logique, il serait également intéressant de questionner la mesure dans laquelle une relation née pendant l'enfermement et ayant perduré après libération peut – ou non – contribuer à la désistance, et ainsi prévenir la récidive.

A l'inverse, une troisième perspective consisterait à analyser la probabilité qu'un détenu s'engage dans une relation avec une partenaire libre mais adoptant des comportements antisociaux; et la mesure dans laquelle cela pourrait favoriser la récidive. Ceci paraît d'autant plus pertinent lorsque l'on sait que les relations entre hommes criminels et femmes non criminelles apparaissent plus rares aujourd'hui, et que les femmes ayant des démêlés avec la justice sont de plus en plus nombreuses (Wyse et al., 2014).

CONCLUSION

Cette étude a permis d'obtenir un premier aperçu des attentes, des perceptions et du vécu de détenus vis-à-vis d'une relation amoureuse ayant pris cours avec une femme non privée de liberté alors qu'ils faisaient déjà l'objet d'une incarcération au sein d'une des prisons francophones de Belgique.

Si nos résultats nous ont permis d'observer que seule une minorité de détenus s'est engagée dans ce type de relation en ayant des attentes particulières, force est de constater que les perceptions et le vécu de ces derniers se croisent sur différents aspects. Et là où le bât blesse, c'est qu'il ressort de manière flagrante que le manque de contact – sous toutes ses formes – est difficilement vécu par la majorité des répondants; et la fréquence jugée totalement insuffisante.

³⁰ La désirabilité sociale peut être définie comme la tendance à altérer la description de soi-même de façon à ce que cela nous soit favorable (McCrae et Costa, 1983), mais aussi à présenter une apparence positive (Tournois et al., 2000).

Pourtant, ces contacts semblent nécessaires puisque l'on constate que pour la majorité des participants, la relation permet de mieux vivre la détention, que cela soit sous un aspect psychique ou physique; ce qui est d'ailleurs, rappelons-le, soutenu par les travaux de Carlson et Cervera (1991), DeShay (2021) mais aussi Segrin et Flora (2001). Et alors que DeShay et ses collaborateurs (2021) rapportent que la plupart des recherches démontre que les relations personnelles peuvent participer à la désistance, n'y aurait-il pas lieu de s'interroger sur la façon dont le système carcéral belge pourrait aider les détenus à avoir des relations extérieures amoureuses positives durant leur incarcération, y compris dans les possibilités de rencontre ?

De surcroît, comme le souligne Sevrin (2020, p.2) dans son étude sur le maintien des liens familiaux au sein des prisons belges, « *il existe une véritable contradiction entre la logique sécuritaire en milieu carcéral et l'importance de donner une place à la famille. En effet, les contacts familiaux sont loin d'être facilités (surpopulation carcérale, manque de personnel pénitentiaire, manque d'espace dans les parloirs, horaires incompatibles, situation géographique, durée des visites, état des locaux, ...)*. » Mais cette logique sécuritaire est-elle bien pensée et fondée lorsque l'on sait que les pays nordiques, avec des objectifs de réhabilitation et d'inclusion sociale – et non des fonctions punitive et sécuritaire – mais aussi un tiers de prisons ouvertes, affichent un taux d'incarcération parmi les plus faibles à l'échelle mondiale (De Dardel, 2022) ? Tout en précisant que l'atteinte de ces buts passe notamment par l'incitation aux visites conjugales et familiales mais aussi leur facilitation (Pratt, 2008).

Aussi, en parallèle à cela, favoriser les contacts et diversifier les formes de ces derniers ne permettrait-il pas de s'inscrire dans ce principe de normalisation³¹, pourtant prôné par la Loi du 12 janvier 2005 ? Loi qui a, soulignons-le, notamment pour objectif de limiter les effets néfastes de l'enfermement (Dünkler et Snacken, 2005). Nul besoin de regarder bien loin pour constater l'existence chez nos voisins français d'autres aménagements quant aux moyens de communication utilisés au sein des établissements pénitentiaires; tels que ce que l'on appelle les 'unités de vie familiale'³². Outre le laps de temps accordé qui dépasse celui d'une visite hors surveillance au sein de nos prisons belges, ces appartements – meublés et sans surveillance directe – se rapprochent des conditions de vie positives que l'on retrouve à l'extérieur. Et cela n'est pas sans impact, puisque Rambourg (2006, p.70) nous dit qu'« *au regard de ce qu'elles induisent chez les personnes détenues en terme de gestion de leur détention, de repositionnement, de travail sur la réalité, de responsabilisation, de restructuration identitaire, les UVF dépassent le seul cadre des 'liens' et constituent véritablement un outil pédagogique de la peine.* »

Dès lors, pour soutenir la désistance et la réinsertion, n'est-il pas temps de favoriser, faciliter et normaliser les relations personnelles – et donc amoureuses également – à travers l'espace, le temps et l'intimité ? Que pourrait-on mettre en place et avec quels moyens ? Il se pourrait que les réponses soient à chercher dans d'autres modèles pénitentiaires.

« *Peut-être devrions-nous nous poser une autre question : l'incarcération est-elle un temps pour punir ou un temps pour aider ?* » (Carcedo et al., 2011, p.920 : traduction libre).

³¹ Il s'agit ici de « *tendre vers une prison dans laquelle les conditions de vie ressemblent le plus possible aux conditions de la vie libre* » (Kaminski, 2010, p.200).

³² Il s'agit d'appartements situés dans l'enceinte des murs, mais extérieurs à l'espace de détention. Ces unités permettent aux détenus de recevoir leurs proches pour une durée allant de 6 à 72 heures. On y trouve un salon, une cuisine équipée, des chambres, des sanitaires mais aussi une cour ou un jardin extérieur (Observatoire International des Prisons, n.d.).

BIBLIOGRAPHIE

Actualités du droit belge. (2016). *La permission de sortie*. Retrieved from <https://www.actualitesdroitbelge.be/droit-penal/droit-penal-abreges-juridiques/la-permission-de-sortie/la-permission-de-sortie>

Arrêté royal du 17 août 2019 portant exécution des dispositions de la loi de principes du 12 janvier 2005 concernant l'administration pénitentiaire ainsi que le statut juridique des détenus, relatives à la destination des prisons et au placement et transfèrement des détenus. (2019). (Belgique). http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/article_body.pl?language=fr&caller=summary&pub_date=19-08-29&numac=2019014179

Baribeau, C. & Royer, C. (2012). L'entretien individuel en recherche qualitative: usages et modes de présentation dans la Revue des sciences de l'éducation. *Revue des sciences de l'éducation*, 38(1), 23-45. doi:10.7202/1016748ar

Barlatier, P. (2018). Chapitre 7. Les études de cas. Dans: Françoise Chevalier éd., *Les méthodes de recherche du DBA* (pp. 126-139). Caen, France: EMS Editions. doi:10.3917/ems.cheva.2018.01.0126

Becker, H., Briand, J. & Chapoulie, J. (1985). Le double sens de « outsider ». Dans: H. Becker, *Outsiders: Études de sociologie de la déviance* (pp. 25-42). Paris, France: Éditions Métailié.

Becker, H., Briand, J. & Chapoulie, J. (2020). 2. Types de déviance: Un modèle séquentiel. Dans: H. Becker, *Outsiders: Études de sociologie de la déviance* (pp. 43-63). Paris, France: Éditions Métailié.

Bélisle, M. (n.d.). *Florence Nightingale, infirmière et statisticienne*. Retrieved from <https://femmessavantes.pressbooks.com/chapter/florence-nightingale-infirmiere-et-statisticienne-1820-1910/>

Bénézech, M. (2016). De l'enclitophilie à l'hybristophilie. *Annales Médico-psychologiques, revue psychiatrique*, 174(6), 509-513. doi:10.1016/j.amp.2016.05.002

Bensimon, P. (2016). Un phénomène tabou en milieu carcéral: l'hybristophilie ou les relations amoureuses entre détenus et membres du personnel. *Délinquance, justice et autres questions de société*. Retrieved from <http://laurent-mucchielli.org/index.php?post/2016/03/18/Un-tabou-en-milieu-carceral>

Bouagga, Y. (2014). Le temps de punir. *Terrain*, 63, 86-101. doi:10.4000/terrain.15508

Carcedo, R., Perlman, D., Begona Orgaz, M., Lopez, F., Fernandez-Rouco, N. & Faldowski, R. (2011) Heterosexual Romantic Relationships Inside of Prison: Partner Status as Predictor of Loneliness, Sexual Satisfaction, and Quality of Life. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 55(6), 898-924. doi:10.1177/0306624X10373593

Celik, D. (2018). *La formation de base pour les détenus: quelle pertinence et quels freins?* Retrieved from <https://lire-et-ecrire.be/La-formation-de-base-pour-les-detenus>

- Congard, A., Antoine, P., Ivanchak, S. & Gilles, P.-Y. (2012). Désirabilité sociale et mesure de la personnalité : les dimensions les plus affectées par ce phénomène. *Psychologie Française*, 57(3), 193-204. doi: 10.1016/j.psfr.2012.07.002
- De Claire, K., Dixon, L. & Larkin, M. (2020). How prisoners and their partners experience the maintenance of their relationship during a prison sentence. *J Community Appl Soc Psychol*, 30(3), 293-306. doi:10.1002/casp.2445
- De Dardel, J. (2022). Les prisons peuvent-elles trouver le Nord ? Le modèle scandinave, boussole de la décroissance carcérale. *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, 36(1), 99-112. Retrieved from <https://www.cairn.info/revue-parlements-2022-1-page-99.htm>
- DeShay, R., Vieraitis, L., Copes, H., Powell, Z. & Medrano, J. (2021) Managing courtesy stigma: women and relationships with men in prison. *Criminal Justice Studies*, 34(3), 251-267. doi:10.1080/1478601X.2021.1966628
- DeShay, R. & Vieraitis, L. (2019). “She’s Puttin’ Pressure on Me to Do Somethin’”: The Impact of Personal Relationships on Intermittency in the Criminal Career. *Deviant Behavior*, 41(5), 665-682. doi:10.1080/01639625.2019.1594265
- Direction Générale des Établissements Pénitentiaires. (2019). *Les prisons en chiffres 2019* [document inédit].
- Dwyer Emory, A. (2022). To stay or go: Relationship dissolution and repartnering after paternal incarceration. *Family Relations*, 71(3), 1191-1210. doi:10.1111/fare.12657
- Federal Bureau of Investigation. (n.d.). *Bonnie and Clyde*. Retrieved from <https://www.fbi.gov/history/famous-cases/bonnie-and-clyde>
- Fisher, R. (2008). *What Draws People to Marry Prison Inmates?* Retrieved from <https://abcnews.go.com/GMA/US/story?id=889903&page=1>
- Gauthier, B. (2008). *Recherche sociale, 5e édition: De la problématique à la collecte des données*. Québec, Canada: Presses de l’Université du Québec.
- Gayford, JJ. (1997). Disorders of sexual preference, or paraphilias: a review of the literature. *Med Sci Law*, 37(4), 303-315. doi:10.1177/002580249703700405.
- Giebel G. & Elbert, T. (2014) The Perception of a Woman’s Love in a Relationship with a Prisoner is Erotic and Altruistic. *J Forensic Sci Criminol*, 2(1), 102. doi:10.15744/2348-9804.1.402
- Harman, J., Smith, V. & Egan, L. (2007) The Impact of Incarceration On Intimate Relationships. *Criminal Justice and Behavior*, 34(6), 102. doi:10.1177/0093854807299543
- Horlans, I. (2015). *L’amour (fou) pour un criminel*. Paris, France: Le cherche midi.
- Isenberg, S. (1991, 2014). *Women Who Love Men Who Kill*. New-York, États-Unis: Simon & Schuster.

- Kaminski, D. (2010). Droits des détenus, normalisation et moindre éligibilité. *Criminologie*, 43(1), 199-226. doi:10.7202/044057ar
- Kohn, L. & Christiaens, W. (2014). Les méthodes de recherches qualitatives dans la recherche en soins de santé: apports et croyances. *Reflets et perspectives de la vie économique*, LIII, 67-82. doi:10.3917/rpve.534.0067
- Lafortune, D., Barrette, M. & Brunelle, N. (2005). L’incarcération du père: expérience et besoins des familles. *Criminologie*, 38(1), 163-187. doi:10.7202/011489ar
- La Libre. (2013). *Prison de Lantin: une directrice suspectée de relations intimes avec un détenu*. Retrieved from <https://www.lalibre.be/belgique/2013/01/30/prison-de-lantin-une-directrice-suspectee-de-relations-intimes-avec-un-detenu-4N4EPTKVZNFV3HRNKZFL2Q56GM/>
- Lemire, G & Vacheret, M. (2007). *Anatomie de la prison contemporaine*. Montréal, Canada: Les Presses de l’Université de Montréal.
- Locard, E. (1951). *La défense contre le crime*. Paris, France: Payot.
- Martin du Pan, R. (2009). Neurologie-Neurochirurgie. *Revue médicale suisse*. Retrieved from <https://www.revmed.ch/revue-medicale-suisse/2009/revue-medicale-suisse-201/syndrome-de-stockholm#tab=tab-toc>
- Martineau, S. (2007). L'éthique en recherche qualitative : quelques pistes de réflexion. Actes du Colloque de l'Association pour la Recherche Qualitative (ARQ), *Recherche qualitative en sciences humaines et sociales : les questions de l'heure*. Hors série no. 5, F. Guillemette et C. Baribeau, (Éds), p. 70-81.
- Mina, D. (2003). *Why are women drawn to men behind bars?* Retrieved from <https://www.theguardian.com/world/2003/jan/13/gender.uk>
- Mine, B. & Robert, L. (2013). *Les permissions de sortie et les congés pénitentiaires : éclairage sur un processus décisionnel méconnu*. Retrieved from <https://www.justice-en-ligne.be/Les-permissions-de-sortie-et-les>
- Moser, G. (1994). Chapitre V - Les relations amoureuses. Dans: G. Moser, *Les relations interpersonnelles* (pp. 151-184). Paris, France: Presses Universitaires de France.
- Nickels, B. (2020). Love Locked Up: An Exploration of Relationship Maintenance and Perceived Barriers for Women Who Have Incarcerated Partners. *Journal of family communication*, 20(1), 36-50. doi:10.1080/15267431.2019.1674853
- Observatoire International des Prisons. (n.d.). *Parloirs, salons familiaux et unités de vie familiale*. Retrieved from <https://oip.org/fiche-droits/parloirs-salons-familiaux-et-unites-de-vie-familiale/>
- Oliveira, E. (2005). Nouvelle victimologie: le syndrome de Stockholm. *Archives de politique criminelle*, 1(27), 167-171. doi:10.3917/apc.027.0167

Paulauskas, R. (2013). Is Causal Attribution of Sexual Deviance the Source of Thinking Errors? *International Education Studies*, 6(4), 20-28. doi:10.5539/ies.v6n4p20

Pettigrew, M. (2019). Aggressive hybristophilia in men and the affect of a female serial killer. *The Journal of Forensic Psychiatry & Psychology*, 30(3), 419-428. doi:10.1080/14789949.2019.1588911

Rambourg, C. (2006). *Les unités de visites familiales : nouvelles pratiques, nouveaux liens*. Retrieved from https://www.enap.justice.fr/sites/default/files/edito/pdf/dossier_thematique_uvf_dec2006.pdf

RTL info. (2016). *Myriam est Nivelloise, elle aime un condamné à perpétuité aux États-Unis: « C'est une vie difficile mais elle est parfaite pour moi. »* Retrieved from <https://www.rtl.be/info/vous/temoignages/-j-aime-un-condamne-a-mort-americain--795243.aspx>

Service Public Fédéral Justice. (n.d.). *Prisons belges*. Retrieved from https://justice.belgium.be/fr/themes_et_dossiers/prisons/prisons_belges

Sevrin, J. (2020). *Les familles confrontées à la détention : le maintien des liens familiaux en prison*. Retrieved from <https://www.relaisenfants.be/sites/default/files/2020-07/2020-06-23-etude-les-familles-confrontees-a-la-detention.pdf>

Sudinfo. (2015). *En prison aussi, on se marie: plus de 180 détenus ont pu s'unir depuis dix ans!* Retrieved from <https://www.sudinfo.be/art/1295928/article/2015-05-26/en-prison-aussi-on-se-marie-plus-de-180-detenus-ont-pu-s-unir-depuis-dix-ans>

Téléobs. (2013). *« Je suis amoureuse d'un condamné. »* Retrieved from <https://teleobs.nouvelobs.com/la-selection-teleobs/20130327.OBS4491/je-suis-amoureuse-d-un-condamne.html>

Wyse, J., Harding, D. & Morenoff, J. (2014). Romantic Relationships and Criminal Desistance: Pathways and Processes. *Sociological Forum*, 29(2), 365-385. doi:10.1111/socf.12088

ANNEXES

Annexe n°1 – Mail à l'attention de la direction des établissements pénitentiaires

Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs,

Étudiante en Criminologie à l'Université de Liège, il m'est demandé de réaliser un travail de fin d'études. Dès lors, j'ai fait le choix de consacrer ma recherche à l'hybristophilie sous le prisme carcéral; recherche menée sous la direction du Professeur Vincent Seron. Cette étude a pour but d'explorer et de comprendre l'expérience singulière d'hommes détenus quant à une relation amoureuse née alors que ces derniers se trouvaient déjà derrière les barreaux.

Je poursuis donc l'objectif de décrire, dans un design exploratoire et qualitatif, les attentes, les perceptions et le vécu de détenus vis-à-vis d'une relation amoureuse – actuelle ou passée, réelle ou épistolaire – ayant pris cours avec une femme non privée de liberté alors qu'ils faisaient déjà l'objet d'une incarcération au sein d'une des prisons francophones de Belgique. Pour ce faire, cinq établissements pénitentiaires ont été sélectionnés : Andenne, Huy, Lantin, Marche-en-Famenne et Saint-Hubert.

Afin de mener à bien cette étude, je suis donc à la recherche de participants qui correspondraient à ce critère et avec qui il serait possible de réaliser un entretien individuel d'environ 1h30. Dès lors, j'aimerais solliciter votre accord pour ce projet; et ainsi diffuser une lettre d'information.

En cas d'accord et afin de discuter des modalités de diffusion de cette lettre d'information et de rencontre, je suis bien sûr disponible pour un entretien. Je suis également joignable à l'adresse margot.parmontier@student.uliege.be ou au 0479/08.73.20.

Je vous remercie d'avance pour votre précieuse contribution.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Margot Parmentier

Annexe n°2 – Autorisation administrative de la Direction Générale des Établissements Pénitentiaires



SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL
JUSTICE

Direction générale EPI
Soutien au Management

CONTACT Leroy Linda, Assistante administrative
TEL. 02/542.82.42
FAX "si pas d'application, mettre /"
E-MAIL linda.leroy@just.fgov.be
ADRESSE 115 boulevard de Waterloo, 1000 Bruxelles

Mademoiselle Margot PARMENTIER

DATE VENDREDI 11/02/2022

NOTRE REF.
VOTRE REF.
ANNEXE

OBJET Autorisation de mémoire à la prison d Andenne,Huy,Marche-en-Famenne, Saint-Hubert

J'ai l'honneur de vous informer que vous êtes autorisée à vous rendre à la prison **d'Andenne, Huy, Marche-en-Famenne et Saint-Hubert** dans le cadre de votre mémoire « l'Hybristophilie sur le prisme carcéral »

Vous êtes également autorisée à avoir des entretiens avec des détenus en tenant compte des règles de déontologies suivantes :

- Les informations récoltées lors des entretiens ainsi que l'enregistreur doivent être utilisés uniquement dans le cadre du travail.
- L'interview doit se dérouler dans le respect conforme à la loi sur la vie privée.
- Le détenu doit donner son accord et à le droit de se retirer à tout moment .

Afin de régler les modalités pratiques, je vous prie de prendre contact avec la direction des établissements concernés

Je vous prie d'agréer Mademoiselle, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Ministre :
Pour le Directeur général ;

Pour
Els De Cat

Le SPF Justice traite vos données à caractère personnel conformément aux dispositions en matière de protection de la vie privée et au Règlement général sur la protection des données (RGPD).

Annexe n°3 – Lettre d’information à l’attention des détenus (Andenne)

Monsieur,

Étudiante à l’Université de Liège, je dois réaliser un travail de fin d’études. L’objectif de cette recherche est de décrire **l’expérience de détenus ayant créé une relation amoureuse avec une femme libre alors qu’ils étaient déjà emprisonnés**. Cette relation peut être faite de contacts physiques, mais peut aussi uniquement être un échange de lettres ou d’appels téléphoniques. Si vous êtes dans cette situation **ou** que vous l’avez déjà été par le passé, je vous propose de participer à cette étude.

Afin d’entendre votre expérience, je souhaiterais pouvoir réaliser avec vous un entretien **confidentiel**. Cet entretien aura lieu dans la prison où vous vous trouvez actuellement, et une série de questions vous sera posée. Il vous sera demandé de faire preuve de sincérité dans vos réponses; tout en sachant que vous garderez le droit de refuser de répondre à certaines questions que vous jugeriez trop personnelles, sans devoir vous justifier.

Si vous acceptez de participer à ce projet de recherche, je vous invite à remplir le formulaire ci-dessous et à le renvoyer **dès à présent** par courrier interne à Madame Zicot, directrice. Nous fixerons alors une date d’entretien, et je vous transmettrai toutes les informations utiles avant de commencer.

La **date limite** pour renvoyer votre formulaire de participation est fixée au vendredi 4 mars 2022.

Je vous remercie d’avance pour votre aide précieuse.

Margot Parmentier

Formulaire de participation

Nom : _____ Prénom : _____

Je souhaite participer à ce projet de recherche et partager mon expérience pendant un entretien.

Date et signature : _____

Annexe n°4 – Lettre d’information à l’attention des détenus (Marche-en-Famenne)

Monsieur,

Étudiante à l’Université de Liège, je dois réaliser un travail de fin d’études. L’objectif de cette recherche est de décrire **l’expérience de détenus ayant créé une relation amoureuse avec une femme libre alors qu’ils étaient déjà emprisonnés**. Cette relation peut être faite de contacts physiques, mais peut aussi uniquement être un échange de lettres ou d’appels téléphoniques. Si vous êtes dans cette situation **ou** que vous l’avez déjà été par le passé, je vous propose de participer à cette étude.

Afin d’entendre votre expérience, je souhaiterais pouvoir réaliser avec vous un entretien **confidentiel**. Cet entretien aura lieu dans la prison où vous vous trouvez actuellement, et une série de questions vous sera posée. Il vous sera demandé de faire preuve de sincérité dans vos réponses; tout en sachant que vous garderez le droit de refuser de répondre à certaines questions que vous jugeriez trop personnelles, sans devoir vous justifier.

Si vous acceptez de participer à ce projet de recherche, deux options s’offrent à vous :

- Remplir le formulaire ci-dessous, le plier, écrire au dos « Recherche Margot » et le remettre **dès à présent** à l’agent pénitentiaire;
- **OU** répondre au mail qui concerne cette recherche sur Prison Cloud.

Nous fixerons alors une date d’entretien, et je vous transmettrai toutes les informations utiles avant de commencer.

Je vous remercie d’avance pour votre aide précieuse.

Margot Parmentier

Formulaire de participation

Nom : _____ Prénom : _____

Je souhaite participer à ce projet de recherche et partager mon expérience pendant un entretien.

Date et signature : _____

Annexe n°5 – Lettre d’information à l’attention des détenus (Saint-Hubert)

Monsieur,

Étudiante à l’Université de Liège, je dois réaliser un travail de fin d’études. L’objectif de cette recherche est de décrire **l’expérience de détenus ayant créé une relation amoureuse avec une femme libre alors qu’ils étaient déjà emprisonnés**. Cette relation peut être faite de contacts physiques, mais peut aussi uniquement être un échange de lettres ou d’appels téléphoniques. Si vous êtes dans cette situation **ou** que vous l’avez déjà été par le passé, je vous propose de participer à cette étude.

Afin d’entendre votre expérience, je souhaiterais pouvoir réaliser avec vous un entretien **confidentiel**. Cet entretien aura lieu dans la prison où vous vous trouvez actuellement, et une série de questions vous sera posée. Il vous sera demandé de faire preuve de sincérité dans vos réponses; tout en sachant que vous garderez le droit de refuser de répondre à certaines questions que vous jugeriez trop personnelles, sans devoir vous justifier.

Si vous acceptez de participer à ce projet de recherche, je vous invite à remplir le formulaire ci-dessous et à le renvoyer **dès à présent** par courrier interne à Madame Biémar, directrice. Nous fixerons alors une date d’entretien, et je vous transmettrai toutes les informations utiles avant de commencer.

La **date limite** pour renvoyer votre formulaire de participation est fixée au jeudi 10 mars 2022.

Je vous remercie d’avance pour votre aide précieuse.

Margot Parmentier

Formulaire de participation

Nom : _____ Prénom : _____

Je souhaite participer à ce projet de recherche et partager mon expérience pendant un entretien.

Date et signature : _____

0. Caractéristiques personnelles

- Âge ? → « *Quel âge avez-vous ?* »
- Nationalité ? → « *Quelle est votre nationalité ?* »
- Situation familiale (frères et sœurs, enfants, ...) ? → « *Avez-vous des frères et sœurs ? Des enfants ? Si oui, combien ?* »
- Condamné ou inculpé ? → « *Êtes-vous condamné ou inculpé sous mandat d'arrêt ?* »
- Durée de la condamnation ? Durée d'incarcération (depuis quand effectivement) ? → « *Si vous avez été condamné, quelle est la durée de votre peine ? Condamné ou inculpé, depuis quand êtes-vous incarcéré en prison ?* »
- Existence de relations amoureuses avant l'incarcération ? → « *Avez-vous déjà eu des relations amoureuses avant d'être en prison ? Si oui, combien ?* »
- Situation conjugale : relation amoureuse ayant pris cours durant l'incarcération toujours actuelle ou passée ? → « *Vous avez débuté une relation amoureuse alors que vous étiez déjà en prison. Cette relation est-elle toujours d'actualité ou a-t-elle pris fin ?* »
 - A quel âge pour le détenu ? → « *Quel âge aviez-vous lorsque la relation a débuté ?* »
 - A quel âge pour la partenaire ? → « *Quel âge avait votre partenaire lorsque la relation a débuté ?* »
 - A quel stade de l'incarcération ? → « *Depuis combien de temps étiez-vous incarcéré lorsque la relation a débuté ?* »
- Durée de la relation ? Raison de la rupture si elle a eu lieu ? → « *Si la relation est toujours d'actualité, depuis combien de temps êtes-vous ensemble maintenant ? Si la relation a pris fin, combien de temps a-t-elle duré et pourquoi ?* »

1. Thème 1 : Création du lien

- Comment le contact s'est-il établi ? Ressenti ? → « *Comment vous êtes-vous rencontrés, votre partenaire et vous ? Comment êtes-vous entrés en contact la première fois ? Comment vous êtes-vous senti et qu'avez-vous pensé ?* »
- Quels « critères » dans le choix de la partenaire ? → « *A vos yeux, votre (future) partenaire devait-elle remplir certains critères (psychologiques, physiques, financiers, ...) ? Si oui, lesquels ?* »
 - Poser la question de manière générale puis affiner sur le plan psychologique, physique, financier, ...
- Quelles sont les raisons/facteurs (attentes) qui ont poussé à s'engager dans la relation ? → « *Pourquoi avez-vous décidé de vous engager dans une relation amoureuse alors que vous étiez incarcéré ? Quelles sont les raisons ?* »
 - Poser la question de manière générale puis affiner sur le plan psychologique, sexuel, matériel, ...
- Discussion à propos des faits commis avec la partenaire ? Réaction ? Position par rapports aux faits ? → « *Votre partenaire a-t-elle été informée des faits pour lesquels vous êtes incarcéré ? Comment ? Après combien de temps de relation ? Quelle a été sa réaction ? Quelle est sa position si vous veniez à récidiver après votre sortie de prison ?* »
- Connaissance de ce qui a déclenché une attirance chez la partenaire pour le détenu ? Raisons ? → « *Savez-vous pourquoi votre partenaire a été attirée par vous ? Vous a-t-elle fait part de ce qui lui plaisait chez vous ?* »
- Inquiétudes vis-à-vis de la partenaire qui décide d'entamer une relation avec un homme incarcéré ? Inquiétudes vis-à-vis d'éventuels stéréotypes/préjugés ? Discussion à ce sujet ? →

« Votre partenaire a décidé d'entamer une relation avec un homme incarcéré. Avez-vous été inquiet qu'elle subisse des remarques et des jugements à ce sujet ? Avez-vous d'autres inquiétudes vis-à-vis d'elle ? En avez-vous discuté ? Si oui, quelle a été cette discussion ? Cela a-t-il apaisé ou renforcé vos inquiétudes ? »

2. Thème 2 : Investissement de la relation

- Premier moyen de communication utilisé ? → *« Comment avez-vous commencé à échanger, c'est-à-dire par quel moyen de communication ? »*
- Moyen(s) de communication utilisé(s) (courrier, téléphone, visites (en ce compris visites conjugales), ...) ? Prise d'initiative ? Préférence ? Pourquoi ? → *« Quels autres moyens de communication avez-vous utilisé par la suite ? Qui les a proposés ? »*
 - Si point de départ épistolaire, est-ce que cela a débouché sur une rencontre au sein de l'établissement pénitentiaire ? Comment et après combien de temps ? Envie de poursuivre la relation après la rencontre et pourquoi ? → *« Si votre relation a débuté par un échange de lettres, est-ce que cela a donné lieu à une rencontre téléphonique et/ou physique ? Qui l'a proposée ? Comment et après combien de temps ? Comment vous sentiez-vous avant la rencontre ? Avez-vous eu envie de continuer la relation après la rencontre ? Pourquoi ? »*
 - Si relation uniquement épistolaire, pourquoi ? → *« Si vous n'avez jamais vu votre partenaire et que vous entretenez la relation uniquement par lettres, pourquoi ? »*
- Ressenti ? → *« Quel moyen de communication aimez-vous/n'aimez-vous pas ? Pourquoi ? »*
 - Creuser le ressenti en fonction de chaque moyen de communication : Par rapport aux lettres qui peuvent être interceptées ou à l'orthographe ? Par rapport au fait d'être à l'aise ou non au téléphone ? ...
- Fréquence des contacts (périodicité) ? → *« A quel rythme/fréquence êtes-vous en contact ? Cela vous paraît-il suffisant ou insuffisant ? Au fur et à mesure de vos communications, y a-t-il eu une évolution de vos sentiments ? »*
- Si possibilité de modalités d'exécution de la peine (PS, CP) :
 - Quid de la possibilité de rencontrer sa partenaire à l'extérieur ? → *« Si vous bénéficiez de permissions de sortie ou de congés pénitentiaires, rencontrez-vous votre partenaire ? Si non, pourquoi ? Envisagez-vous de le faire ? »*
 - Quid de la possibilité de s'installer chez sa partenaire ? → *« Si vous bénéficiez de congés pénitentiaires, vous êtes-vous installé chez votre partenaire ? Si non, pourquoi ? Envisagez-vous de le faire ? »*
 - Différences ressenties entre la relation à l'extérieur et la relation intra-muros ? Lesquelles ? → *« Comment vivez-vous la relation en dehors des murs de la prison ? Ressentez-vous des différences, des similitudes ? Lesquelles ? »*
- Famille/Amis au courant ? Si oui, après combien de temps et comment la relation est-elle perçue par cette dernière ? Si non, pourquoi ? Quel impact sur soi et sur le couple ? → *« Votre famille et/ou vos amis sont-ils au courant de la relation ? Si oui, après combien de temps et comment l'ont-ils été ? Comment voient-ils la relation ? Cela a-t-il eu un impact sur vous et sur votre couple ? Si votre famille et/ou vos amis ne sont pas au courant, pourquoi ? »*
 - Partenaire en contact avec la famille du détenu ? → *« Si votre famille est au courant, votre partenaire a-t-elle eu un contact avec elle ? Après combien de temps et comment ? Comment sont leurs relations ? »*
- Codétenus au courant ? Si oui, après combien de temps et comment la relation est-elle perçue par ces derniers ? Si non, pourquoi ? Quel impact sur soi et sur le couple ? → *« Vos codétenus sont-ils au courant de la relation ? Si oui, après combien de temps et comment l'ont-ils été ? »*

Comment voient-ils la relation ? Cela a-t-il eu un impact sur vous et sur votre couple ? Si vos codétenus ne sont pas au courant, pourquoi ? »

- Agents pénitentiaires au courant ? Si oui, après combien de temps et comment la relation est-elle perçue par ces derniers ? Si non, pourquoi ? Quel impact sur soi et sur le couple ? → « *Les agents pénitentiaires sont-ils au courant de la relation ? Si oui, après combien de temps et comment l'ont-ils été ? Comment voient-ils la relation ? Cela a-t-il eu un impact sur vous et sur votre couple ? Si les agents pénitentiaires ne sont pas au courant, pourquoi ? »*
- Famille, amis et collègues de la partenaire au courant ? Si oui, après combien de temps et comment la relation est-elle perçue par ces derniers ? Si non, pourquoi ? Quel impact sur soi et sur le couple ? → « *D'après ce que vous en savez, est-ce que votre partenaire a déclaré cette relation auprès de sa famille, ses amis, ses collègues ? Si oui, après combien de temps et de quelle façon ? Comment voient-ils la relation ? Cela a-t-il eu un impact sur vous et sur votre couple ? S'ils ne sont pas au courant, pourquoi ? »*
- Éventuels enfants de la partenaire et position du détenu ? → « *Si votre partenaire a des enfants, étiez-vous au courant dès le début ou l'avez-vous appris par la suite (et après combien de temps) ? Comment vous positionnez-vous par rapport à cela si la relation venait à durer ? Souhaiteriez-vous les rencontrer ? »*

3. Thème 3 : Perceptions et vécu

- Vécu de la relation ? → « *Comment vivez-vous la relation ? Comment vous sentez-vous dedans ? »*
 - Poser la question de manière générale puis affiner sur le plan du soutien (quotidien, psychologique, administratif, financier, ...), de la stabilité, ...
- Vécu de la distance ? → « *Alors que votre partenaire est libre et que vous êtes incarcéré, comment vivez-vous et gérez-vous la distance ? La distance a-t-elle un impact sur votre relation ? Si oui, lequel ? Si non, pourquoi ? »*
 - Distance kilométrique et impact ? → « *Où votre partenaire habite-t-elle par rapport à la prison ? »*
 - Aspect psychologique : Question de la confiance ? Quel ressenti si pas de nouvelles ? (ex. : pression, ...) → « *Faites-vous confiance à votre partenaire ? Est-ce naturel ou difficile pour vous ? Si vous n'avez pas de nouvelles à certains moments, que ressentez-vous ? »*
 - Aspect physique : Question du contact physique et de la sexualité ? → « *En étant incarcéré, il ne vous est pas possible d'avoir un contact physique et sexuel au quotidien. Comment le vivez-vous ? »*
- Impact de la relation sur le temps carcéral (plus long/moins long, occupations, travail, ...) ? → « *Votre relation a-t-elle un impact sur votre perception du temps en prison ? Si oui, lequel (plus long/moins long, occupations, travail, ...) ? »*
- Impact de la relation sur les éventuels comportements transgressifs au sein de l'EP ? → « *Votre relation a-t-elle un impact sur vos comportements en prison ? Recevez-vous plus ou moins de sanctions qu'auparavant ? »*
- Évolution/Changement des attentes vis-à-vis de la relation au fur et à mesure du temps ? → « *En début d'entretien, vous m'avez expliqué les raisons qui vous ont poussé à vous engager dans une relation amoureuse alors que vous étiez incarcéré. Au fur et à mesure de la relation avec votre partenaire, vos attentes ont-elles changé/évolué ? »*
 - Poser la question de manière générale puis affiner sur le plan psychologique, sexuel, matériel, ...

- Impact de la relation sur la vision de l'avenir ? → « *Votre relation a-t-elle un impact sur votre vision de l'avenir ? Cela influence-t-il vos projets de réinsertion ? La possibilité de récidive une fois sorti de prison ? De quelle manière ?* »
- En conclusion :
 - Comparaison (différences/similitudes) avec une relation amoureuse vécue à l'extérieur (avant incarcération) par le passé ? → « *Si vous avez déjà eu des relations amoureuses avant d'être prison, pouvez-vous les comparer à cette relation qui a débuté alors que vous étiez déjà incarcéré ? Ressentez-vous des différences, des similitudes ? Lesquelles ?* »
 - Quelles difficultés/freins dans une relation de ce type ? → « *Quelles difficultés éprouvez-vous dans une relation de ce type ? Quels sont les freins ?* »
 - Quels avantages dans une relation de ce type ? → « *Selon vous, quels sont les aspects positifs dans une relation de ce type ? Quels sont les avantages ?* »
- Un dernier mot ? → « *Y a-t-il autre chose que vous souhaiteriez ajouter ?* »
- Remerciements

Annexe n°7 – Formulaire de consentement libre et éclairé

- **Intitulé du projet :** Attentes, perceptions et vécu des détenus ayant entamé une relation amoureuse en prison avec une partenaire hors les murs
- **Chercheur :** Margot Parmentier (Étudiante)
- **Coordonnées :** Margot.parmentier@student.uliege.be
- **Cadre & Contexte :** Recherche menée sous la direction du Professeur Vincent Seron à l'Université de Liège

Je, soussigné _____, consens de manière libre et éclairée à participer à la recherche qui m'est proposée. A cette fin, je déclare :

- Avoir reçu et lu une lettre d'information me permettant de comprendre le but et la nature du projet de recherche;
- Avoir eu la possibilité de poser des questions ou demander des explications complémentaires avant de m'engager, et être satisfait des réponses reçues;
- Accepter de partager mon expérience avec le chercheur, et ainsi de répondre à une série de questions en lien avec le projet durant un entretien individuel d'environ 1h / 1h30 au sein de l'établissement pénitentiaire;
- Être informé de mon droit de demander des moments de pause durant cet entretien ou de refuser de répondre à certaines questions sans justification quelconque;
- Accepter que ma voix soit enregistrée à l'aide d'un dictaphone tout en sachant que cet enregistrement sera protégé, consulté exclusivement par le chercheur et utilisé uniquement aux fins de la recherche;
- Être informé que cet entretien est anonyme et confidentiel, c'est-à-dire que mon nom et mon prénom ne seront jamais mentionnés dans l'étude et que mes propos ne seront aucunement rapportés à quelque personne extérieure à la recherche;
- Être informé que le personnel pénitentiaire tout comme mes codétenus n'auront pas accès à la teneur de mon récit et de mon expérience;
- Être informé de mon droit de cesser la participation à tout moment sans justification quelconque et sans que ce choix entraîne des conséquences pour moi-même et pour mon parcours carcéral;
- Être informé de la possibilité d'émettre des remarques ou poser des questions au terme de l'entretien afin d'obtenir d'autres informations complémentaires;
- Être informé de la possibilité d'obtenir les résultats relatifs à ma participation au terme de l'étude et de pouvoir faire part de toute éventuelle remarque ou question;

- Avoir reçu, lu et compris ce formulaire de consentement, et en obtenir une copie.

Fait à _____, le _____. Ce document est lu et signé en deux exemplaires originaux. Le premier exemplaire est conservé par le chercheur, et le second m'est remis en mains propres.

<p>Je consens de manière libre et éclairée à participer à cette recherche.</p> <p>Signature du participant précédée de la mention « lu et approuvé » :</p>	<p>J'atteste avoir pleinement expliqué au participant l'objectif et les modalités de cette recherche.</p> <p>Signature du chercheur précédée de la mention « lu et approuvé » :</p>
--	---